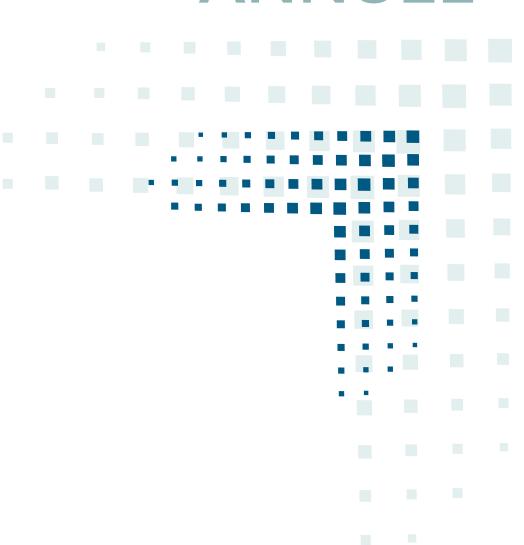




2022 | 2023

RAPPORT ANNUEL



Tables des matières

Rapport d'activites
Lettres de présentation6
Mission et valeurs
Rapport de la présidente
Rapport de la directrice générale et secrétaire
Renseignements généraux sur les membres
Gouvernance16
Avant-propos16
Élections 202216
Composition du conseil d'administration
Rémunération et participation aux réunions
Rapport du conseil d'administration 20
Comités du conseil d'administration 25
Employés de l'Ordre
Protection du public29
Comité d'accès à l'exercice de la profession29
Comité de la formation
Autorisations liées à la pratique d'activités réservées34
Activités relatives à l'inspection professionnelle
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession
Bureau du syndic
Comité de révision
Conseil de discipline
Activités relatives à la conciliation

Activités relatives aux infractions pénales	. 4
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	.5
Activités relatives à l'indemnisation	.5
Développement les compétences	52
Rôle sociétal et communications	56

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants 63
Résultats 65
Évolution de l'actif net
Situation financière
Flux de trésorerie
Notes complémentaires
Renseignements complémentaires 76

Lettres de présentation

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale Hôtel du Parlement

1045, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A3 Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Sonia LeBel,

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Québec, juin 2023

Madame Sonia LeBel

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Cabinet de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

875, Grande-Allée Est 4º étage, secteur 100 Québec (Québec) G1R 5R8

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Josée Landry, c.o.

Montréal, juin 2023

Madame Dominique Derome

Présidente

Office des professions du Québec 800, place D'Youville, 10° étage Québec (Québec) G1R 5Z3 Madame la Présidente.

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

Josée Landry, c.o.

Montréal, juin 2023

.

Rapport **annuel** | 2022 **.** 2023

Mission et valeurs

Mission

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession et en lui fournissant des recours légaux. Cette protection du public s'articule également autour de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation ainsi que du positionnement sur les enjeux de société en lien avec son champ d'exercice. De plus, l'Ordre soutient ses membres dans le développement et la consolidation de leurs compétences, dans le respect de leurs obligations.

Ambition

Être la référence en matière de services d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de carrière pour les individus et les organismes.

Énoncé de pertinence sociale¹

Les c.o., grâce à leur expertise de la relation individutravail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.

Valeurs

L'Ordre aborde toutes situations avec Rigueur

Dans un souci de cohérence, de logique et d'objectivité, avec le recul nécessaire à la recherche de solutions fondées sur des éléments scientifiques, légaux, réglementaires et éthiques pour agir au moment opportun.

L'Ordre aborde toutes situations avec Respect

En faisant preuve de considération envers toutes les personnes avec qui il entre en relation et en évitant toute forme de discrimination. Ses actions incarnent les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion par la voie de paroles et de gestes sensibles à l'égard d'autrui.

L'Ordre aborde toutes situations avec Engagement

Afin que chaque membre de l'équipe puisse se dépasser en vue de l'atteinte de nos objectifs, ce qui se traduit dans la mobilisation collective vers l'excellence des services offerts au public et aux membres. Cet engagement se manifeste aussi par la solidarité entre les collègues et par un fort sentiment d'appartenance.

L'Ordre aborde toutes situations avec Équité

Pour respecter les droits de toute personne et pour assurer un traitement juste, considérant les particularités et les besoins de chacun et chacune.

L'Ordre aborde toutes situations avec Intégrité

En reconnaissant les limites de ses compétences, en faisant preuve de loyauté envers la profession et en diffusant une information exacte et pertinente. Cela suppose qu'il agit de façon à préserver la confiance du public et de ses membres, en cohérence avec ses autres valeurs fondamentales.



Rapport de la présidente

Josée Landry, M.A., c.o.

Présidente de l'Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation du Québec

L'Ordre a connu une année fort occupée dans le but de garder le cap sur son objectif de faire rayonner et reconnaître la profession de conseiller et conseillère d'orientation dans l'intérêt du public. Nous n'avons pas relâché les efforts, dans tous les domaines de la société et les secteurs de pratique de la profession, afin que les instances et partenaires comprennent mieux notre expertise et ce qu'elle peut apporter à toutes les personnes de notre société.

Prises de position : présence et affirmation

Nous avons été grandement sollicités dans le cadre du plan santé du ministre Christian Dubé, notamment au cours de la consultation sur la mesure du décloisonnement des pratiques professionnelles. Cette mesure vise à favoriser le partage des responsabilités professionnelles dans le milieu de la santé et des services sociaux dans le but notamment d'augmenter le bassin de main-d'œuvre disponible. Plusieurs rencontres et ateliers de travail avec les autres ordres professionnels du domaine de la santé et des relations humaines ont été tenus avec pour objectif de présenter des propositions visant à améliorer les trajectoires de soins et services en lien avec notre profession. Les résultats des consultations pourraient être liés à l'implantation de nouvelles modalités législatives, réglementaires ou autres permettant d'élargir le champ d'exercice ou d'élargir la pratique de certaines activités, et ce, en vue d'assurer une prestation sécuritaire de soins et services plus agiles et plus accessibles.

Au cours de ces représentations, nous avons saisi chaque occasion d'expliquer et d'affirmer le rôle et l'expertise de l'orientation en santé mentale dans le réseau de la santé et des services sociaux. Nous avons fait en sorte de poursuivre les avancées que notre profession a connues en rendant nos services plus accessibles aux personnes qui en ont besoin. Nous constatons d'ailleurs que des postes s'ouvrent graduellement dans le réseau, ce qui nous encourage à poursuivre nos efforts, car la mise en place du plan santé ne fait que débuter. Pour ce faire, nous misons toujours sur le document interordres Des professionnels incontournables pour le réseau de la santé et des services sociaux (conçu en étroite collaboration avec l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, l'Ordre professionnel des sexologues du Québec et l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec) afin d'illustrer les différents programmes et services auxquels notre profession contribue de façon significative. De plus, nous pouvons compter sur les rencontres statutaires qui se poursuivent avec la Direction de l'attraction de la main-d'œuvre (DAMO) et la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC).

Avec l'obtention d'une aide financière sans précédent du ministère de l'Enseignement supérieur, nous avons pu entamer le déploiement de notre programme de planification des services d'orientation au niveau collégial. S'inscrivant directement dans le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES), nous avons pu démontrer au Ministère et à la ministre Danielle McCann que notre programme pouvait contribuer à mieux évaluer les besoins des établissements et de celles et ceux qui les fréquentent (dans leur milieu respectif) afin d'adapter les services d'orientation à ces besoins. D'où le succès de l'expérience en formation générale des jeunes, qui a pu être transférée au niveau collégial et qui devrait l'être aussi au niveau universitaire. Nous avons pu compter sur l'appui de la Fédération des cégeps dans ce dossier.

Du côté de la protection de la jeunesse, dans la foulée des recommandations du rapport Laurent concernant la transition à la vie adulte des jeunes après 18 ans, nous avons offert notre collaboration au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Lionel Carmant, et à la directrice nationale de la protection de la jeunesse et sous-ministre adjointe, M^{me} Catherine Lemay. Notre communication avait pour but de les inciter à bénéficier de notre expertise en orientation dans le cadre de la révision du Programme qualification des jeunes (PQJ). Nous poursuivons nos représentations en ce sens.

La collaboration interprofessionnelle s'est maintenue tout au long de l'année avec nos collègues des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines, autant dans le secteur de la santé et des services sociaux que dans celui de l'éducation. La table de la santé et des relations humaines, réunissant 28 ordres professionnels, s'est réunie à quelques occasions également dans le cadre des discussions entourant les changements en santé et services sociaux.

Nous avons également entrepris des représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral afin de faire reconnaître les conseillères et conseillers d'orientation comme des praticiennes et practiciens de la santé, pour que leurs services rendus à la population soient exonérés de taxes. Ces mêmes représentations sont entamées en collaboration avec d'autres ordres professionnels pour que les services en psychothérapie, offerts par des professionnels accrédités, soient également exonérés de taxes.

Les invitations de nos partenaires et des médias ont continué d'être acheminées vers les bureaux de l'Ordre — nous y répondons avec grand plaisir lorsqu'elles sont en lien avec notre mission et notre plan stratégique. Conférences, webinaires et entrevues radio ont été présentés quelques fois cette année, auprès soit des membres de l'Ordre, soit d'un public plus large.

Un conseil d'administration en mouvement

L'année a débuté avec des élections dans trois régions électorales, qui ont suscité plusieurs candidatures, ce qui me ravit puisque cela reflète l'intérêt des membres envers la gouvernance de leur ordre professionnel. J'ai moi-même été réélue dans la région 2, pour laquelle je suis administratrice au conseil d'administration. Celui-ci m'a également fait l'honneur de me réélire à la présidence de l'Ordre pour un troisième et dernier mandat, que j'entame avec gratitude et humilité, et au cours duquel je continuerai de déployer mes énergies au profit du public et de notre profession.

Cette année aurait dû être la dernière de notre plan stratégique 2020-2023. Toutefois, les membres du conseil d'administration ont résolu de le prolonger d'une année, considérant que la pandémie a ralenti certaines activités et nécessité plusieurs ajustements. De plus, les objectifs stratégiques, les stratégies retenues et les résultats attendus du plan 2020-2023 sont toujours d'actualité, demeurent pertinents et s'inscrivent dans une planification effective et judicieuse. En outre, cela laisse aux membres du comité stratégique le temps nécessaire de réaliser une consultation ainsi qu'une réflexion approfondie afin d'effectuer un exercice de planification stratégique rigoureux et complet.

Toujours soucieux de maintenir ses connaissances à jour en matière de gouvernance, le conseil a choisi de recevoir une formation en gestion intégrée des risques. Cette formation sera mise en application afin de mettre en place une politique.

Remerciements

En terminant, je tiens à exprimer toute ma gratitude à la formidable équipe de la permanence, dont M^{me} Martine Lacharité à titre de directrice générale et secrétaire, qui accomplit chaque jour une somme incroyable de travail avec engagement et professionnalisme. Je remercie la syndique en chef ainsi que les membres du bureau du syndic, qui n'ont pas toujours un travail aisé mais qui le font avec rigueur et conviction. Merci aussi aux membres des comités statutaires et des groupes de travail, aux bénévoles et à toutes les personnes qui ont prêté mainforte à l'Ordre cette année. Un immense merci spécial aux administratrices et administrateurs, qui ont à cœur la gouvernance de l'Ordre et notre mission de protection du public. Je vous suis reconnaissante pour votre confiance renouvelée et pour l'appui que vous m'offrez dans mes fonctions de présidente. Enfin, merci à tous les membres de l'OCCOQ, qui croient en notre profession et qui veillent à offrir des services de qualité à la population de tous les âges, dans tous les milieux.



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Martine Lacharité, c.o.

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

À titre de directrice générale et secrétaire, c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente dans le Rapport annuel 2022-2023 les activités réalisées par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. En consultant chacune des sections, vous aurez un compte rendu détaillé de ces activités, ce qui vous permettra d'apprécier l'ensemble des travaux de l'Ordre en lien avec sa mission première, soit la protection du public. Rappelons-nous que l'urgence sanitaire, au début de cette année, était toujours en vigueur et que les incidences de cette pandémie étaient présentes autant chez les membres dans leur milieu de pratique que pour le personnel de notre organisme. Encore une fois, notre capacité d'adaptation a été sollicitée pour réaliser l'ensemble du plan d'action. Les actions mises en place au cours de l'année ont permis d'atteindre encore plus de nos objectifs stratégiques et opérationnels.

Planification stratégique 2020-2023

Le troisième objectif du plan stratégique, « Renforcer l'agilité organisationnelle de l'Ordre afin de s'adapter aux changements et d'établir les conditions favorables à la réalisation de son ambition », nous obligeait à revoir nos processus internes pour optimiser l'organisation. Pour y arriver, nous avons été accompagnés dans une démarche d'optimisation de notre structure afin

que celle-ci réponde aux besoins actuels et à venir de l'Ordre. Après une analyse de l'organisation de notre travail et de nos besoins actuels et à venir ainsi qu'une mise en parallèle avec les bonnes pratiques, des ajustements ont été proposés et une nouvelle structure opérationnelle a été adoptée par le conseil d'administration. Notre structure salariale a été revue en tenant compte des tendances du marché du travail actuel alors qu'une politique salariale a été adoptée par le conseil d'administration. De plus, une démarche de planification de la relève à la direction générale a été amorcée afin de faciliter l'intégration d'une nouvelle personne à la direction générale en 2024. Finalement, l'actualisation des procédures internes se poursuit.

Les activités, au cœur de la mission de l'Ordre

Il est important de souligner la conclusion des travaux de refonte de l'inspection professionnelle, qui sont en phase avec le Guide des bonnes pratiques en matière d'inspection professionnelle publié par l'Office des professions du Québec en 2022. Le service-conseil en éthique et en déontologie a répondu directement au questionnement de près de 250 conseillères et conseillers d'orientation. Ce service, qui soutient les membres dans leur délibération éthique, s'avère un vecteur privilégié qui permet certainement d'éviter que des dossiers se retrouvent au bureau du syndic. Pour soutenir les membres, le guide de pratique Orientation en formation générale des adultes et en formation professionnelle met en lumière les balises concernant la pratique, le rôle et les fonctions des c.o. en vue de répondre aux besoins des adultes en tenant compte de la déontologie.

Au cours de l'année, nous avons aussi entrepris une restructuration importante des processus entourant l'admission par équivalence : elle nous a donné l'occasion de passer en revue nos manières de faire, les objectifs à poursuivre pour mettre en place des améliorations nous permettant de travailler avec la même rigueur mais en améliorant notre efficacité.

Nous éprouvons aussi une grande fierté à la suite de la production de quatre capsules vidéo sur les activités réservées. Plusieurs guides et textes ont été produits depuis l'entrée en vigueur du projet de loi n° 21 : nous avons de plus constaté que les milieux concernés avaient besoin de vidéos facilement accessibles, mais aussi à caractère pédagogique, pour présenter la notion d'évaluation et les fondements des deux activités réservées.

La gouvernance et la loi 25

Le conseil d'administration et ses comités sont très actifs et efficients dans leurs travaux. Plusieurs politiques ont été préparées et adoptées, dont celle concernant la cotisation, le remboursement des frais de séjour et de déplacement. Une réflexion a débuté en vue de modifier la politique sur les renseignements personnels et la confidentialité dans la foulée de la mise en vigueur de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (loi 25).

L'adoption de cette loi constitue une réforme majeure du cadre juridique relatif à l'accès et à la protection des renseignements personnels et a donné de nouvelles responsabilités aux ordres professionnels. Pour se conformer à cette loi, nous avons dressé l'inventaire des renseignements personnels que nous détenons, ce qui inclut entre autres la nature des renseignements, leur provenance et leur accessibilité, et avons pris connaissance des mesures à mettre en place afin de se préparer du mieux que nous le pouvons à faire face à des incidents de sécurité touchant la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'actif informationnel de l'Ordre. D'autres actions seront mises en œuvre au cours de la prochaine année.

Pendant la pandémie, nous avons expérimenté la tenue de l'assemblée générale en mode virtuel et avons considérablement augmenté le nombre de participantes et participants. Il a été convenu de poursuivre cette expérience en 2022 pour faciliter la participation de tous les membres, indépendamment de leur lieu de résidence, et contribuer ainsi à un plus grand rayonnement de l'Ordre.

Des partenariats... toujours plus nombreux

Nous sommes sollicités régulièrement par différents partenaires pour contribuer à des dossiers de développement de compétences. L'expertise de la profession est recherchée, ce qui permet de mesurer la crédibilité du développement des compétences.

En lien avec le développement des compétences

Deux collaborations importantes sont dignes de mention. À l'initiative de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec en collaboration avec AXTRA (l'Alliance des centres-conseils en emploi) et le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ), nous avons collaboré à la mise sur pied d'un colloque sur l'accès des jeunes adultes aux services d'orientation et d'employabilité. Avec le CERIC, un organisme canadien qui fait la promotion du développement de carrière au Canada, nous avons travaillé à la mise en place d'une table ronde sur les défis des entreprises canadiennes concernant les ressources humaines.

En lien avec le développement de la pratique

La Direction des ressources externes, du placement et des mandats spéciaux (DREPMS) du secteur Emploi-Québec du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a sollicité notre avis quant au cadre d'application du mode de financement à forfait pour la mesure Services d'aide à l'emploi.

En raison de l'expertise développée et possédée par l'OCCOQ et ses membres, la DREPMS a demandé la collaboration de l'Ordre pour obtenir quelques informations pertinentes et une validation des données compilées.

L'Observatoire de la formation professionnelle du Québec a aussi sollicité la contribution de l'Ordre dans le cadre de ses travaux pour brosser un portrait de la clientèle en formation professionnelle et mieux comprendre les perceptions à l'endroit de celle-ci, et ce, dans le but de mettre en place une campagne nationale en lien avec la formation professionnelle.

On nous a également demandé de prendre part au webinaire La transition du secondaire vers le cégep à Montréal: mieux comprendre pour mieux agir, organisé par le Réseau réussite Montréal et le Regroupement des cégeps de Montréal, qui a eu lieu le 3 novembre dans les locaux de BAnQ. Quatre c.o. ont présenté les enjeux liés aux services d'orientation scolaire en lien avec la transition secondaire-collégiale. Plus de 50 personnes y ont assisté, dont des gestionnaires, des professionnelles et professionnels ainsi que des intervenantes et intervenants des deux secteurs.

En lien avec la valorisation de la profession

Un comité de valorisation des personnes professionnelles du domaine du développement de carrière, counseling et orientation a été mis en place à l'initiative des représentants des programmes en développement de carrière de l'Université du Québec à Montréal. Il a comme mission de valoriser l'étendue de l'expertise, des pratiques et des perspectives professionnelles des personnes issues des programmes de formation initiale associés au développement de carrière, counseling et orientation. Toutes les universités qui offrent le programme donnant ouverture au permis de c.o. y participent de même que les associations professionnelles en orientation et en développement de carrière.

En terminant, je tiens à remercier du fond du cœur tous les membres de l'équipe pour leur engagement sans faille, leur rigueur, leur professionnalisme et leur résilience. Je suis très fière du travail accompli par cette petite équipe qui a dû faire face à la pression de devoir mener à bien les nombreux dossiers prioritaires dans un contexte de changements organisationnels importants. Un merci très spécial à tous les membres des comités et aux bénévoles, qui font que nous sommes en mesure d'assumer nos responsabilités. Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité, leur confiance et leurs conseils avisés. Un merci particulier à notre présidente, M^{me} Josée Landry, pour son engagement, son soutien, sa persévérance et pour notre complicité.

Renseignements généraux sur les membres

Répartition géographique

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	N ^{BRE} MEMBRES
Bas-Saint-Laurent (01)	67
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	85
Capitale-Nationale (03)	551
Mauricie (04)	74
Estrie (05)	207
Montréal (06)	636
Outaouais (07)	61
Abitibi-Témiscamingue (08)	28
Côte-Nord (09)	36
Nord-du-Québec (10)	7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	33
Chaudière-Appalaches (12)	166
Laval (13)	68
Lanaudière (14)	84
Laurentides (15)	101
Montérégie (16)	339
Centre-du-Québec (17)	77
Hors Québec	38
TOTAL DES MEMBRES	2 655
TOTAL FEMMES	2 208
TOTAL HOMMES	447

Inscription au tableau au 31 mars 2023

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	101
Permis restrictifs temporaires suite à une demande de reconnaissance	11
Permis restrictifs temporaires révoqués	0

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au tableau (2022-03-31)	2 668
Nouvelles inscriptions	113
Réinscriptions	55
Radiations pour non-paiement	54
Démissions	124
Décès	3

TOTAL DES MEMBRES	2 655
AU 31 MARS 2023	2 055

	Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
	Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance	19
	Permis réguliers	2 636

CLASSEMENT DE COTISATION

(Dates de versements : 1/4, 1/5, 1/6)

COÛT

Membres réguliers	2 329	635 \$
Membres recrues	121	317,50 \$/ 158,75 \$ (dernier trimestre)
Membres non en exercice	84	158,75 \$
Membres hors Québec	2	158,75 \$
Membres hors Canada	10	158,75 \$
Membres émérites	4	_
Membres à vie	44	_
Membres retraités	61	63,50 \$
TOTAL	2 655	

LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE	3
SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE	0

Rapport annuel | 2022 . 2023

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Permis de psychothérapie	156
Accréditation à la médiation familiale	17
Attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux	29

ÉTUDIANTES ASSOCIÉES ET ÉTUDIANTS ASSOCIÉS

103

MEMBRES EXERÇANT AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Conformément au Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société, les c.o. sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société depuis 2013.

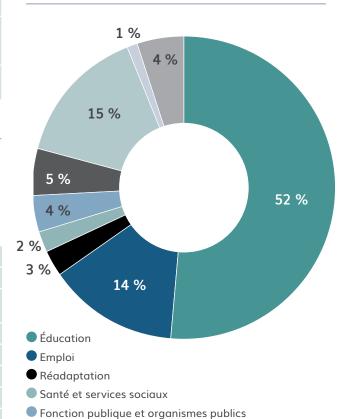
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes)	38
Membres* actionnaires dans les SPA déclarées	43
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes)	1
Membres* associés dans les SENCRL déclarées	1

^{*} Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou travaillant sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non membre de l'Ordre.

Répartition des membres selon les milieux de pratique

MILIEUX DE PRATIQUE	TOTAL	% (ARRONDI)
Éducation	1 387	52 %
Primaire	16	
Secondaire	589	
Secondaire – éducation des adultes	282	
Centre administratif	44	
Cégep	266	
Cégep – éducation des adultes	13	
Université	70	
Université (consultation)	107	
Emploi	361	14 %
Organismes de développement de l'employabilité	342	
Emploi-Québec	19	

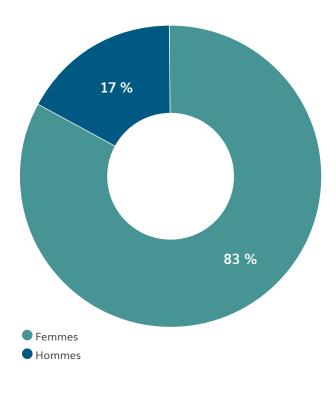
Réadaptation	67	3 %
Compagnies d'assurances	14	
CNESST, SAAQ, IVAC	19	
Centres de réadaptation	34	
Santé et services sociaux	44	2 %
Centres hospitaliers	19	
CLSC, CISSS ou CIUSSS	25	
Fonction publique et organismes publics	120	4 %
Entreprises	135	5 %
Cabinets-conseils (services aux individus et entreprises)	391	15 %
Organismes communautaires autres qu'en employabilité	29	1 %
Autres et retraités	121	4 %
TOTAL	2 655	



- Entreprises
- Cabinets-conseils (services aux individus et aux entreprises)
- Organismes communautaires autres qu'en employabilité
- Autres et retraités

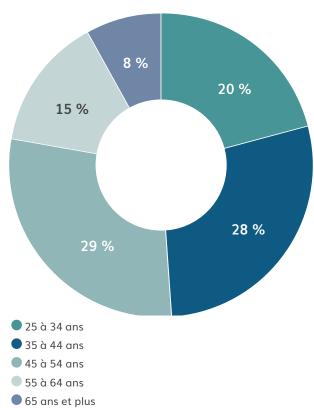
Répartition des membres selon le sexe

Femmes	2 208
Hommes	447
TOTAL	2 655



Répartition des membres selon l'âge

25-34 ans	544
35-44 ans	738
45-54 ans	784
55-64 ans	386
65 ans et plus	203
TOTAL	2 655



16

Avant-propos

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est administré par un conseil d'administration formé de onze personnes : huit administratrices ou administrateurs élus parmi les membres dans chacune des cinq régions électorales, dont une présidente ou un président élu au suffrage des administratrices et administrateurs, et trois administratrices ou administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public. Les mandats sont de trois ans.

RÉGION ÉLECTORALE 1	RÉGION ÉLECTORALE 2	RÉGION ÉLECTORALE 3	RÉGION ÉLECTORALE 4	RÉGION ÉLECTORALE 5
Bas-Saint-Laurent (01) Saguenay— Lac-Saint-Jean (02) Abitibi-Témiscamingue (08) Côte-Nord (09) Nord-du-Québec (10) Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	Outaouais (07) Laval (13) Lanaudière (14) Laurentides (15)	Capitale-Nationale (03) Mauricie (04) Chaudière- Appalaches (12) Centre-du-Québec (17)	Estrie (05) Montérégie (16)	Montréal (06)
Nombre : 1	Nombre : 1	Nombre : 2	Nombre : 2	Nombre : 2

Élections 2022

Conformément au Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration, l'Ordre doit organiser des élections lorsque les mandats des administratrices ou administrateurs viennent à échéance. Au printemps 2022, des élections se sont tenues dans trois régions électorales afin de pourvoir cinq postes au conseil d'administration.

RÉGIONS ÉLECTO	RALES	CANDIDATURES REÇUES	ÉLECTIONS
2 : Outaouais, Lav Nombre de postes	val, Lanaudière, Laurentides s en élection : 1	Josée Landry, c.o.	Josée Landry, c.o. Élue par acclamation
3 : Capitale-Natio Chaudière-Appale Nombre de postes	aches et Centre-du-Québec	Émilie Allen, c.o., Maxime Dumais, c.o., Julie Gouin, c.o., Annie Gourde, c.o., Josée Lachance, c.o.	Annie Gourde, c.o., Josée Lachance, c.o. Élues
4 : Estrie et Monte Nombre de postes		Caroline Dufour, c.o., Daniel Lajoie, c.o., Alexander Leitner, c.o., Nathaniele Pelletier, c.o.	Caroline Dufour, c.o., Alexander Leitner, c.o. Élu(e)s

Le mandat de ces administratrices et de cet administrateur a débuté à la première séance du conseil d'administration suivant les élections, c'est-à-dire le 4 juin 2022.

Par ailleurs, puisque le conseil d'administration ne comptait pas d'administratrice ou d'administrateur âgé de 35 ans ou moins au moment de son élection, un poste était à pourvoir conformément à l'article 77.1 du *Code des professions*. Selon la procédure en vigueur, un appel de candidatures a été lancé et le conseil d'administration a élu Émilie Allen, c.o., pour un mandat trois ans. Le conseil d'administration est alors réputé régulièrement formé, même si le nombre d'administratrices et d'administrateurs a augmenté à 12 personnes.

Composition du conseil d'administration

Présidence

La présidente ou le président est élu au suffrage des administratrices et administrateurs. À ce titre, Josée Landry, c.o., a été élue pour un troisième mandat consécutif de trois ans en juin 2022 parmi les membres élus au conseil d'administration.

PRÉNOM ET NOM	ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS
Josée Landry, c.o.	Juin 2022, 3° mandat Octobre 2019, 2° mandat Juin 2016, 1° mandat	2 mandats

Administratrices ou administrateurs élus

NOM	RÉGION ÉLECTORALE	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES
Nadia Thibeault, c.o.	1 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay—Lac- Saint-Jean, Abitibi- Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du- Québec et Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	Élue en mai 2021	-	Mai 2024	5/6
Josée Landry, c.o.	2 : Outaouais, Laval, Lanaudière et Laurentides	Nommée par le CA en septembre 2008, réélue en mai 2019 et mai 2022	4 mandats	Mai 2025	6/6

Annie Gourde, c.o.	3 : Capitale- Nationale, Mauricie, Chaudière- Appalaches et Centre-du-Québec	Élue en mai 2016, réélue en mai 2019 et mai 2022	2 mandats	Mai 2025	6/6
Josée Lachance, c.o.	3 : Capitale- Nationale, Mauricie, Chaudière- Appalaches et Centre-du-Québec	Élue en mai 2022	-	Mai 2025	6/6
Caroline Dufour, c.o.	4 : Estrie et Montérégie	Nommée par le CA en mars 2017, réélue en mai 2019 et mai 2022	2 mandats	Mai 2025	6/6
Alexander Leitner, c.o.	4 : Estrie et Montérégie	Élu en mai 2022	-	Mai 2025	6/6
Mirela Malushaj, c.o.	5 : Montréal	Nommée par le CA en juillet 2018, réélue en mai 2021	1 mandat	Mai 2024	4/6
Marie-Hélène Collin, c.o.	5 : Montréal	Nommée par le CA en octobre 2014, réélue en mai 2018 et mai 2021	2 mandats	Mai 2024	5/6

^{*} L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1er jeudi de mai.

Administratrices et administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS
Sylvie Hertrich	Nommée le 29 mai 2021	-	2024	5/6
Michel Guimond	Nommé le 20 septembre 2018, renommé le 29 mai 2021	1 mandat	2024	6/6
Teresa Pacheco	Nommée le 15 octobre 2018, renommée le 4 juin 2019 et le 3 juin 2022	2 mandats	Démission mars 2023	5/5

^{*} L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1er jeudi de mai.

Administratrice additionnelle

NOM	ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT OU DÉMISSION	ASSIDUITE AUX RÉUNIONS
Émilie Allen, c.o.	Élue en septembre 2022	-	Mai 2025	4/4

À noter que, sur le plan de la répartition femmes-hommes, la composition du CA (dix administratrices et deux administrateurs) est similaire à celle de la totalité des membres de l'Ordre (conseillères d'orientation : 83 %; conseillers d'orientation : 17 %).

Rémunération et participation aux réunions

En 2022-2023, les salaires de la présidente et de la directrice générale et secrétaire s'établissaient comme suit :

- Josée Landry, présidente : 86 070 \$ plus les avantages sociaux La présidente exerce cette fonction à raison de trois jours par semaine.
- Martine Lacharité, directrice générale et secrétaire : 131 027 \$ plus les avantages sociaux
 La directrice générale a été embauchée en mai 2008 et occupe cette fonction à plein temps.

À ce montant s'ajoute une contribution équivalant à 5 % de leur salaire qui est versée dans leur régime de retraite. De plus, elles bénéficient d'un régime d'assurance collective dont une partie de la prime est assurée par l'Ordre. Un téléphone cellulaire leur est également fourni. Les frais de séjour et de déplacement sont remboursés sur présentation de pièces justificatives, conformément à la Politique des frais de séjour et de déplacement.

Mis à part la présidente, les administratrices et administrateurs élus de l'Ordre ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances du CA. Ces personnes reçoivent toutefois un jeton de 311,91 \$ (44,56 \$/heure) pour participer aux réunions des différents comités institués par le CA. Ce jeton exclut le temps de préparation et de déplacement. Les personnes nommées sont remboursées par l'Office des professions du Québec selon les règles applicables.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS	PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS	RÉMUNÉRATION
Émilie Allen, c.o. (mandat se terminant en juin 2022) + (élue en sept. 2022)	Comité des finances et des ressources humaines	1/1	52,50 \$
Alexandre Brien, c.o. (mandat se terminant en juin 2022)	Comité stratégique	1/1	138,75 \$
Marie-Hélène Collin, c.o.	Comité de gouvernance	6/6	645,00 \$
Caroline Dufour, c.o.	Comité de gouvernance	6/6	375,00 \$
Annie Gourde, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	8/8	1 179,75 \$

Josée Lachance, c.o.	Comité stratégique	2/2	191,25 \$
Alexander Leitner, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines (janv. à mars 2023)	3/3	393,75 \$
Mirela Malushaj, c.o.	Comité stratégique	3/3	240,00 \$
Nadia Thibeault, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines (juin à déc. 2022)	4/4	328,50 \$
Sylvie Hertrich	Comité stratégique	3/3	S.O.
Michel Guimond	Comité de gouvernance	6/6	S.O.
Teresa Pacheco	Comité des finances et des ressources humaines	6/8	S.O.

Formation des administratrices et administrateurs relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS	NOMBRE DE PERSONNES		
DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie	
Le rôle d'un conseil d'administration	11	1	
La gouvernance et l'éthique	11	1	
L'égalité entre les femmes et les hommes	11	1	
La gestion de la diversité ethnoculturelle	11	1	
Gestion des risques	11	1	

Rapport du conseil d'administration

Le CA est chargé d'assurer la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. Il veille à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements qui en découlent. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Réunions

Au cours de l'exercice 2022-2023, le CA a tenu six séances ordinaires. L'assemblée générale annuelle (AGA) a eu lieu le 20 octobre 2022, entièrement en mode virtuel. Les membres présents pouvaient ainsi voter à distance et poser leurs questions en direct par le truchement de la plateforme de diffusion. Au total, 122 membres, deux administratrices élues nommées par l'Office des professions du Québec ainsi que le personnel de l'Ordre ont participé à l'AGA.

Ordre du jour de l'AGA 2022

- Présentation des activités de l'Ordre 2021-2022
- Rapport d'élection 2021
- Présentation des états financiers vérifiés 2021-2022
- Prévisions budgétaires 2023-2024
- Cotisation annuelle 2023-2024
 - Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du Code des professions
 - Projet de résolution du conseil d'administration
 - Nouvelle consultation des membres présents
- Approbation de la rémunération des administratrices et administrateurs élus 2023-2024
- Nomination des auditeurs pour l'exercice 2022-2023

Ce rapport annuel (2022-2023) sera présenté à l'AGA 2022-2023, qui aura lieu le jeudi 12 octobre 2023.

Principales résolutions du conseil d'administration

Pratiques de gouvernance

Le conseil d'administration a notamment :

- ratifié les décisions du comité des finances et des ressources humaines prises au cours de l'année;
- mis en application les dispositions sur la tenue de l'assemblée générale en vue de la consultation sur le montant de la cotisation annuelle 2023-2024; à cet effet, il a :
 - adopté le budget provisoire 2023-2024 devant être soumis aux membres,
 - formulé une recommandation d'augmentation de 2,4 % pour la cotisation 2023-2024,
 - pris acte des commentaires reçus des membres quant à l'augmentation de la cotisation 2023-2024;

• fixé la cotisation 2023-2024 à 650 \$, ce qui représente une augmentation de 2,4 %.

Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté les états financiers vérifiés 2021-2022 et émis une motion de félicitations à l'endroit de la technicienne en administration;
- adopté la mise à jour budgétaire 2022-2023;
- recommandé aux membres de l'assemblée générale de :
 - maintenir le montant des jetons de présence pour l'année 2023-2024 à 311,91 \$ pour une journée de réunion,
 - majorer le salaire de la présidente pour l'année 2022-2023 de 3 %,
 - retenir les services comptables de la firme Poirier
 & Associés comme auditeur pour effectuer
 la vérification des états financiers 2022-2023;
- adopté les prévisions budgétaires 2023-2024 en plus d'une révision;
- augmenté les échelles salariales et les jetons de présence des membres des comités statutaires de 3 %;
- procédé aux évaluations 2021-2022 et 2022-2023 de la directrice générale en lui octroyant un bonus pour 2021-2022 et un ajustement salarial pour 2022-2023 pour l'atteinte des objectifs;
- prolongé d'une année la planification stratégique 2020-2023 pour se terminer en 2024;
- adopté les rapports statutaires du bureau du syndic;
- pris acte des rapports semestriels du comité d'inspection professionnelle et du comité d'accès à l'exercice de la profession, et émis une motion de félicitations à l'endroit des responsables;

- modifié :
 - la Politique des prix et reconnaissances en révisant les critères d'attribution des bourses aux doctorants, en modifiant la composition du jury et en ajustant le processus de décision,
 - la Politique du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels — renommée Politique de protection des renseignements personnels et gestion des demandes d'accès — pour tenir compte des nouvelles dispositions de la loi 25,
 - la Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement en ajustant les montants alloués aux frais kilométriques, de repas et d'hébergement,
 - la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles en distinguant les permis restrictifs temporaires des permis temporaires, et en augmentant la tarification des frais de réinscription;
- adopté une nouvelle structure organisationnelle tenant compte des recommandations édictées dans le rapport touchant le « diagnostic de la structure organisationnelle »;
- adopté une politique salariale;
- entrepris une démarche de planification de la relève à la direction générale en établissant un profil de compétences et un plan de relève;
- adopté le plan d'action 2023-2024.

Affaires juridiques et réglementaires

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé à des radiations pour non-paiement de la cotisation:
- adopté le projet de rapport annuel 2021-2022;
- adopté des conditions et modalités de déclaration des membres à l'égard de leur responsabilité professionnelle;

- accordé l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux à quatre membres;
- adopté le rapport d'évaluation de la syndique en chef:
- adopté le Programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2023-2024.

Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté le guide de pratique Orientation en formation générale des adultes et en formation professionnelle;
- reçu le rapport d'activité du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale 2020-2022.

Prix et distinctions

Le conseil d'administration a notamment :

- décerné le Prix professionnel à Louis Cournoyer, c.o., Patricia Dionne, c.o., et Simon Viviers, c.o., pour la révision de la traduction et l'adaptation pour la communauté professionnelle francophone mondiale de personnes conseillères d'orientation de l'ouvrage Theories and Models at Work: Ideas for Practice (en français : Théories et modèles orientés sur la carrière : des idées pour la pratique);
- décerné le Prix de l'orientation à Mélissa Bégin, c.o., pour la réalisation de *L'approche Intervenant-pivot* TEVA – Pour favoriser la transition vers la vie adulte des jeunes vulnérables;
- octroyé la bourse d'excellence pour c.o. doctorant 2022 à Évelyne Mottais, c.o., pour son projet de recherche Étude de parcours d'adultes en reconnaissance d'acquis et de compétences (RAC) en formation professionnelle québécoise dans une perspective de justice sociale;
- décerné le Mérite du CIQ 2023 à Michel Robert, c.o.

Élections et nominations

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé à l'élection de la présidence, dans le cadre de laquelle Josée Landry, c.o., a été élue par acclamation pour un mandat de trois ans se terminant en 2025;
- appliqué les procédures pour la nomination d'une administratrice ou d'un administrateur de moins de 35 ans;
- élu de nouveaux membres à des postes vacants aux comités institués par le CA;
- nommé une nouvelle syndique adjointe;
- nommé de nouveaux membres au conseil de discipline en vue de bonifier sa constitution et au comité d'inspection professionnelle à la suite de démissions;
- nommé une nouvelle inspectrice;
- nommé une secrétaire adjointe en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la secrétaire de l'Ordre;
- nommé des membres en renouvellement de mandat à des comités statutaires;
- nommé les personnes déléguées au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale et au Conseil interprofessionnel du Québec.

Autres résolutions

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé à l'évaluation de sa performance annuelle et reçu le rapport d'évaluation puis en a discuté;
- pris acte de situations problématiques liées aux règles de tenue de dossier dans les différents milieux de pratique et des actions qui seront réalisées en 2022-2023 et d'autres qui seront prises pour 2023-2024;
- été informé du contexte particulier de certains milieux de pratique qui demandent aux c.o. d'exercer leurs activités professionnelles dans

un contexte où certaines normes déontologiques ne sont pas respectées, notamment, augmenter le nombre de clients et clientes à rencontrer dans une même journée, diminuer de façon systématique la durée des entrevues à 30 min; un avis professionnel sera rédigé dans le but de permettre aux c.o. et à leur direction de comprendre les enjeux éthiques et déontologiques ainsi que de trouver des solutions qui respectent le cadre d'intervention et permettent aux clients et clientes d'avoir des services professionnels de qualité et qui répondent à leurs besoins;

- été informé de l'acceptation d'une subvention octroyée par le ministère de l'Enseignement supérieur pour déployer la démarche de planification des services d'orientation au collégial;
- reçu le renouvellement 2022-2023 de la police d'assurance responsabilité civile des administratrices, administrateurs et dirigeants de l'Ordre;
- pris acte des constats et recommandations du rapport d'audit sur l'évaluation des bonnes pratiques en matière de sécurité d'actifs informationnels découlant des dispositions prévues à la loi 25;
- pris connaissance du *Guide des bonnes pratiques en matière d'inspection professionnelle*;
- été informé de la correspondance échangée avec la direction du programme de maîtrise en Counselling Psychology de l'Université McGill au sujet du non-respect des normes d'admission et de la décision de cet établissement de ne pas se conformer aux normes d'admission et, en conséquence, du retrait de ce programme du Règlement sur les diplômes donnant ouverture aux permis des ordres professionnels;
- été informé des démarches et suivis dans le cadre d'une plainte déposée à la CNESST.

Éthique et déontologie des administratrices, des administrateurs et des membres des comités statutaires

Conformément au Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein de l'Ordre aux fins d'examen et d'enquête sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par une administratrice ou un administrateur. Ce comité reçoit et traite des informations relatives à un manquement aux règles de conduite des membres des comités statutaires.

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration pour une durée de quatre ans :

- Micheline Séguin: personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec, conformément au Code des professions (chapitre C-26), et qui n'est pas une administratrice de l'Ordre;
- Josée Beauséjour, c.o. : ancienne administratrice de l'Ordre;
- Eddy Supeno, c.o.: membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilité ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est ni un administrateur de l'Ordre ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Pour se conformer à la réglementation en vigueur, l'Ordre a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administratrices et administrateurs. Ce code vise à les éclairer sur le plan individuel afin de pouvoir se l'approprier pour guider leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs choix quant aux gestes à poser et à éviter.

Lien vers le code : www.orientation.qc.ca/medias/ iw/Code-ethique-deontologie-administrateurs-OCCOQ.pdf

Règlement interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Toujours dans le respect des normes édictées dans le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel, le comité s'est doté d'un règlement interne permettant de déterminer les règles de procédure pour encadrer son fonctionnement.

Lien vers le règlement : www.orientation.qc.ca/ medias/iw/Reglement-interieur-comite-enquete-ethique-et-deontologie-OCCOQ-juin-2021.pdf

Activités du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'a été signalée au cours de l'exercice.

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du CA.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué quatre comités qui l'assistent dans l'administration générale des affaires de l'Ordre, en conformité avec sa politique de gouvernance.

Comité de gouvernance

Le rôle du comité de gouvernance est de préparer des politiques et des pratiques de gouvernance ainsi que les règles de contrôle interne qui les encadrent en s'inspirant des lignes directrices déterminées par l'Office des professions, mais aussi des meilleures pratiques et des tendances actuelles. Le comité doit également signaler au CA les risques liés à l'éthique et à la gouvernance, et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité de gouvernance a tenu six réunions, au cours desquelles il a :

- révisé, avant d'en recommander l'adoption :
 - la Politique des prix et reconnaissances,
 - la Politique du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels,
 - la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles;
- recommandé au CA des conditions et modalités obligeant les membres à déclarer toute réclamation à l'égard de leur responsabilité professionnelle ou tout sinistre formulé auprès de leur assureur;
- procédé à l'analyse de la compilation de l'évaluation du conseil d'administration 2021-2022;

 procédé à l'analyse des candidatures au poste à pourvoir de l'administratrice ou de l'administrateur de moins de 35 ans;

- suivi l'échéancier et les dispositions prévues à l'application de la loi 25, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- pris acte du rapport d'audit sur l'évaluation des bonnes pratiques en matière de sécurité des actifs informationnels;
- été informé des nouvelles dispositions de la Charte de la langue française touchant les ordres professionnels;
- analysé le plan de formation sur la gestion des risques;
- pris part aux réflexions pour rendre le comité d'inspection professionnelle autonome et ainsi voir à modifier le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle.

Membres du comité de gouvernance

- Marie-Hélène Collin, c.o., présidente du comité
- Caroline Dufour, c.o.
- Michel Guimond, administrateur nommé
- Josée Landry, c.o., présidente de l'Ordre

Comité des finances et des ressources humaines

Le rôle du comité des finances et des ressources humaines est d'assister le CA dans la gestion financière de l'Ordre, dans l'évaluation des principaux risques et dans la mise en place de mesures pour les prévenir et les gérer ainsi que de recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

De plus, il doit assister le CA concernant l'embauche, l'évaluation et la rémunération de la directrice générale

et secrétaire ou du directeur général et secrétaire ainsi que de la syndique ou du syndic en chef. Il doit aussi préparer des politiques et des normes afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines. Par ailleurs, ce comité doit également signaler au CA les risques liés aux ressources humaines et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité des finances et des ressources humaines a tenu huit réunions, au cours desquelles il a :

- adopté les états des revenus et dépenses mensuels;
- entériné les allocations de dépenses de la présidence et de la direction générale;
- étudié les indicateurs utiles afin de soumettre au CA une recommandation sur le montant de la cotisation annuelle 2023-2024;
- préparé des recommandations à soumettre au CA pour la rémunération des administratrices et administrateurs élus ainsi que de la présidence pour 2023-2024;
- recommandé au CA une indexation des échelles salariales pour 2023-2024;
- préparé la mise à jour budgétaire 2022-2023 et le budget 2023-2024 à soumettre au CA;
- révisé le budget 2023-2024;
- mis sur pied un processus de révision de la structure organisationnelle et de la structure salariale;
- entamé des démarches de planification de la relève à la direction générale, avec notamment :
 - l'adoption d'un profil de compétences à la direction générale,
 - l'adoption des descriptions de tâches aux postes de direction,
 - la publication d'une offre d'emploi et la transmission à des personnes visées,
 - la constitution d'un comité de sélection pour l'embauche à la direction générale;

- reçu une étude sur la rémunération et préparé une nouvelle structure et politique salariale pour recommandation au CA;
- adopté le budget du colloque 2023, y compris les frais d'inscription;
- révisé, en vue d'une adoption par le CA, la *Politique* de remboursement des frais de séjour et de déplacement;
- formé un comité en vue de l'évaluation de la performance de la syndique en chef;
- procédé aux évaluations 2021-2022 et 2022-2023 de la directrice générale avec recommandation au CA.

Membres du comité des finances et des ressources humaines

- Annie Gourde, c.o., présidente du comité
- Josée Landry, c.o., présidente de l'Ordre
- Nadia Thibeault, c.o.
- Teresa Pacheco, administratrice nommée

Comité stratégique

En collaboration avec la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, le comité stratégique prépare la planification stratégique ainsi que les indicateurs de performance, et en fait la recommandation au CA. Le cas échéant, le comité lui propose des modifications aux orientations et aux objectifs stratégiques adoptés. Ce comité contribue également à la réflexion sur les enjeux stratégiques et le positionnement de l'Ordre auprès des instances politiques et dans ses communications.

Le comité stratégique a tenu trois réunions, dont une était une session de travail, au cours desquelles il a :

 fait état des motifs des démissions des membres au 31 mars 2022 en relevant quelques actions à mettre en place pour attirer une relève diversifiée vers la profession;

- discuté du positionnement de l'Ordre quant au plan de transition à la vie adulte des adolescents de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et de la mise sur pied du comité national de coordination du programme qualification jeunesse;
- élu une nouvelle coprésidente au comité;
- pris acte des résultats de la deuxième année de la planification stratégique;
- préparé une recommandation à soumettre au CA de prolonger la fin de la planification stratégique 2020-2023 d'une année.

Membres du comité stratégique

- Josée Lachance, c.o., coprésidente du comité
- Josée Landry, c.o., coprésidente du comité et présidente de l'Ordre
- Mirela Malushaj, c.o.
- Sylvie Hertrich, administratrice nommée

Comité d'audience

Au moment de la réception d'une demande d'audition, le comité d'audience est chargé d'entendre, en deuxième instance, les représentations des candidats à l'admission et des membres qui souhaitent faire appel d'une décision du comité d'accès à l'exercice de la profession, du comité d'évaluation pour l'attestation de formation en vue de l'évaluation des troubles mentaux ainsi que du comité de révision des apprentissages. À la suite de l'audience, il doit rendre une décision.

Aucune demande n'a été portée à l'attention du comité et aucune réunion n'a été tenue au cours de l'exercice.

Membres du comité d'audience

- Annie Gourde, c.o.
- Josée Landry, c.o., présidente de l'Ordre
- Sylvie Hertrich, administratrice nommée

Employés de l'Ordre

Nombre d'employés équivalents à temps plein au 31 mars 2023 : **13**

Direction générale et administration

- Martine Lacharité, c.o., directrice générale et secrétaire, responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels
- Mélanie Chagnon, adjointe à la présidence et à la direction générale
- Liudmila Tanas, technicienne en administration
- Djeny Ulysse, réceptionniste et adjointe aux admissions

Développement des compétences et communications

- Souhila Khaldi, c.o., coordonnatrice au développement des compétences
- Francine Pouliot, adjointe aux admissions et au développement des compétences (jusqu'en octobre 2022)
- Diane Robert, adjointe au développement des compétences (janvier 2023)
- Mathieu Pigeon, coordonnateur aux communications (jusqu'en février 2023)
- Francis Dugas, coordonnateur aux communications (depuis mars 2023)
- Catherine Rochefort, adjointe aux communications

Affaires professionnelles

 Gaëlle de Roussan, c.o., chargée d'affaires professionnelles, responsable de l'inspection professionnelle et du service-conseil éthique

- Sagine Jean-Paul, adjointe à la surveillance de la pratique et aux affaires professionnelles
- Ilia Essopos, c.o., chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession, responsable du comité d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Admission

- Ilia Essopos, c.o., chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession, responsable du comité d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux
- Francine Pouliot, adjointe aux admissions et au développement des compétences

Bureau du syndic

- Chantal Alie, c.o., syndique en chef
- Suzanne Boulerice, c.o., syndique adjointe
- Louise Charette, c.o., syndique adjointe
- Ginette Pelletier, c.o., syndique adjointe
- Marie-Josée Sauvé, c.o., syndique adjointe
- Marie-Claude Strevez, c.o., syndique adjointe
- Sagine Jean-Paul, adjointe à la surveillance de la pratique et aux affaires professionnelles

Inspectrices et inspecteurs

- René Barrette, c.o.
- René Breault, c.o.
- Louise Lavoie, c.o. (depuis octobre 2022)
- Mireille Moisan, c.o.
- Daniel Poulin, c.o. (jusqu'en juin 2022)
- Patricia Rancourt, c.o. (jusqu'en septembre 2022)

Espace parents

• Mireille Moisan, c.o., chargée de projet

Comité d'accès à l'exercice de la profession

Le comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP) est composé de cinq membres. Le conseil d'administration a résolu de déléguer à ce comité le pouvoir décisionnel concernant toute demande d'admission présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession, de même que l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 45 à 45.3, 46.0.1, 48 à 52.1 et 55 à 55.3 du Code des professions.

Les responsabilités du CAEP consistent à :

- évaluer les demandes d'équivalence de diplômes ou de formations, et prendre les décisions en matière de reconnaissance de l'équivalence, comme prévu dans le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis;
- évaluer les dossiers des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres de l'OCCOQ depuis plus de quatre ans ainsi que les dossiers des personnes ayant obtenu leur diplôme depuis plus de trois ans avant de faire leur demande de délivrance de permis, comme prévu dans le Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement;
- gérer les processus liés à la délivrance des permis et à la limitation ou à la suspension du droit d'exercer les activités professionnelles, en assurer les suivis et en informer le conseil d'administration.

Le CAEP a tenu neuf réunions au cours de l'année 2022-2023.

Activités liées à la reconnaissance des équivalences

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

 étudié 19 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence : toutes les personnes candidates à l'admission par équivalence dont les dossiers ont été étudiés par le CAEP ont une formation supplémentaire à terminer afin de satisfaire aux exigences de formation de l'Ordre;

- réévalué 8 dossiers, certains à la demande des personnes intéressées et d'autres à la demande du comité afin d'obtenir des informations;
- étudié la candidature d'une personne ayant déposé une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de son diplôme : comme condition préalable à l'obtention de son permis, cette personne candidate a reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision);
- appliqué la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels.

Activités liées à la délivrance de permis

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- délivré 11 permis réguliers à des personnes candidates ayant satisfait aux normes d'admission par équivalence, 1 permis régulier à une personne ayant présenté une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de son diplôme de maîtrise donnant ouverture automatique au permis et 4 permis réguliers à des diplômées et diplômés de maîtrise avec mémoire, pour un total de 15 permis réguliers émis en cours d'exercice;
- reçu 11 demandes de prolongation de permis restrictif temporaire, qui ont toutes été acceptées;
- délivré 11 permis restrictifs temporaires à des personnes ayant obtenu une reconnaissance partielle au cours de l'année.

Il est à préciser que l'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors Québec (en vertu de l'entente Québec-France).

Les tableaux suivants font état des demandes d'équivalence et de délivrance de permis en 2022-2023.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS DEMANDES Au Québec Hors du Québec* Hors du Canada Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant 1 fait l'objet d'aucune décision antérieurement) 4 8 7 Demandes reçues au cours de l'exercice Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une 0 0 0 reconnaissance entière sans condition Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une 7 4 8 reconnaissance partielle Demandes refusées au cours de l'exercice 0 0 0 Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait 2 3 l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)

DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS

EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Un ou des cours	4	8	7
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	4	5	5

^{*} Mais au Canada.

Demandes de délivrance des permis temporaire, restrictif temporaire et spécial

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte</i> <i>de la langue française</i>	0	2	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	19	11	8	5
Permis spécial	0	0	0	0

^{*} Mais au Canada.

.

Activités liées à la réinscription au tableau des membres l'Ordre

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

• étudié les candidatures de cinq personnes ayant déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du tableau des membres pendant plus de quatre ans. Les cinq ont reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision).

Activités liées à l'imposition de stage, à la limitation et à la suspension du droit d'exercer la profession

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- procédé à une limitation du droit d'exercer la profession;
- procédé à aucune suspension du droit d'exercer la profession;
- imposé un stage ou une formation à une personne à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle;
- étudié le dossier de deux membres figurant au tableau de l'Ordre avec une décision judiciaire à leur dossier.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Formation des personnes chargées de concevoir ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT Évaluation des qualifications professionnelles 7 égalité entre les femmes et les hommes 4 Gestion de la diversité ethnoculturelle NOMBRE DE MEMBRES Ne l'ayant pas suivie 4 3

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

La création de nouveaux gabarits de documents permet d'améliorer la documentation mise à la disposition des personnes candidates, du public et des personnes intéressées par une admission à l'OCCOQ chapeautée par le CAEP.

Membres du CAEP

- Geneviève Katia Bergeron, c.o.
- Julien Brault, c.o.
- Marie-Claude Gagnon, c.o.
- Olivia Ouimet, c.o.
- Geneviève Proteau, c.o.
- Ilia Essopos, c.o., chargée d'affaires professionnelles et secrétaire du comité

Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des conseillères et conseillers d'orientation. Cette qualité se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité s'est réuni à deux reprises en 2022-2023.

Les objectifs à atteindre en 2022-2023 ont été révisés. Il est convenu de poursuivre les travaux de mise à jour du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis de l'OCCOQ. Une analyse de la conformité des programmes de maîtrise des quatre universités concernées a été amorcée. Le comité de la formation a été saisi de la situation particulière de la maîtrise en Counselling Psychology à l'Université McGill. L'analyse du programme a permis de constater des disparités importantes avec les normes d'admission de l'OCCOQ, lacunes qui ont été soulevées régulièrement au cours des dernières années. Actuellement, le programme est en refonte majeure et les admissions sont suspendues pour une durée indéterminée. L'Office des professions du Québec a été informé de la situation. Les discussions avec l'Université McGill ont mené à une rencontre avec des membres de la faculté ayant pour but de vérifier leur intention de maintenir ou non l'accès automatique à l'OCCOQ après l'obtention d'un diplôme en Counselling Psychology à la suite de la refonte du programme.

Aucune recommandation n'a été formulée pour le moment par le comité de la formation au conseil d'administration. Bien que l'Université McGill n'ait toujours pas fait part son intention quant à l'avenir

33

Protection du public

de la maîtrise en Counselling Psychology, il n'y a pas lieu d'entamer des démarches pour le moment avec l'Office des professions pour retirer le diplôme d'accès automatique inclus au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. D'une part, l'université étant toujours en moratoire quant aux inscriptions à ce programme, il n'y a pas de c.o. qui obtiendront une nouvelle formation avec la mouture actuelle du programme. D'autre part, le processus de modification réglementaire étant long, le comité de la formation suggère plutôt de finaliser les dossiers de conformité des trois universités francophones et de statuer sur le programme de l'Université McGill en fin de parcours. En parallèle, des discussions ont lieu avec les universités d'Ottawa et Concordia pour rapprocher leurs formations offertes en orientation des programmes donnant ouverture au permis de conseillers et conseillères d'orientation.

Par conséquent, le comité a reporté ses travaux d'analyse des cours portant sur l'éthique et la déontologie qui sont offerts par les universités dont les programmes de maîtrise donnent ouverture automatique au permis d'exercice de l'Ordre. Il reprendra ses travaux au moment où il aura terminé le mandat que lui a confié le CA.

Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Représentantes de l'Ordre

- Ilia Essopos, c.o., chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité de la formation, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession, responsable du comité d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux
- Martine Lacharité, c.o., directrice générale et secrétaire

Représentants du BCI

- Louis Cournoyer, c.o., professeur au Département d'éducation et de pédagogie de l'Université du Québec à Montréal (nomination pour un premier mandat débutant le 1^{er} décembre 2021)
- Eddy Supeno, c.o., professeur agrégé au Département d'orientation professionnelle de l'Université de Sherbrooke (nomination pour un premier mandat débutant le 1^{er} décembre 2021)

Représentantes du MES

- Catherine Bouchard, représentante
- Marie-Claude Riopel, représentante substitut

Bannart annual | 2022 2023

Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

Accréditations à la pratique de la médiation familiale

À la suite d'une entente avec le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), le conseil d'administration n'a accrédité aucun nouveau membre de l'Ordre pour la pratique de la médiation familiale avec l'engagement de satisfaire aux exigences requises au cours de l'année 2022-2023. Aucun membre, qui détenait déjà l'accréditation, n'a terminé sa formation ainsi que sa pratique supervisée, dans le but de satisfaire pleinement aux exigences de pratique de la médiation familiale. Aucune prolongation de délai pour compléter les exigences n'a été accordée à une ou un c.o. pour lui permettre de terminer ses engagements (supervision). En raison de la pandémie, le COAMF avait statué que tous les membres avec engagement ont jusqu'en 2023 pour satisfaire aux exigences.

Au 31 mars 2023, l'Ordre comptait 17 membres accrédités à la pratique de la médiation familiale.

Membres délégués au COAMF

- Ilia Essopos, c.o.
- Gerald Schoel, c.o.

Attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Le comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux a tenu une réunion en 2022-2023. Dans le cadre de ses activités, il a effectué deux nouvelles études de dossiers, deux suivis de dossiers en cours et a soumis au CA quatre recommandations d'émission d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.

Au 31 mars 2023, l'Ordre comptait 29 membres détenant l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ATTESTATION DE FORMATION

Demandes reçues du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	2	Révision de dossier	0
Demandes traitées depuis le 1er avril 2021	2	Attestations de formation délivrées	4

Membres du comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

- Yann Le Corff, c.o.
- Nathalie Pelland, c.o.
- Guylaine Vandal, c.o.

Rapport **annuel** | 2022 **,** 2023

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Réunions

Le CIP a tenu 11 réunions au cours de l'exercice. Les inspectrices et inspecteurs de l'OCCOQ ont tenu cinq réunions cliniques au cours de l'année.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le comité* d'inspection professionnelle, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2022-2023, qui a été approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre. Au total, 201 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection ont été envoyés, répartis sur trois projets d'inspection. De ce nombre, 22 questionnaires ont été annulés en raison de la situation professionnelle des membres et 18 ont été reportés pour des raisons médicales ou autres.

Critères retenus pour sélectionner les membres à joindre dans le cadre du programme de surveillance générale :

- Exercer depuis plus de trois ans et n'avoir jamais fait l'objet d'une inspection;
- Exercer depuis plus de dix ans et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection dans les dix dernières années;

- Exercer depuis plus de cinq ans après une réinscription au tableau des membres plus de quatre ans après la date de démission ou de radiation;
- Exercer depuis plus de trois ans après une demande d'admission effectuée plus de trois ans après l'obtention du diplôme donnant ouverture automatique au permis d'exercice;
- Avoir fait l'objet d'une imposition de stage par l'Ordre et ne pas avoir rempli ses obligations à l'intérieur du délai de deux ans;
- Avoir bénéficié d'une admission automatique (avec diplôme d'un des quatre programmes universitaires de 2^e cycle en orientation et développement de carrière) et fait l'objet d'une supervision par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre;
- Avoir demandé le report du processus d'inspection;
- Détenir un permis de psychothérapie depuis plus d'un an et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours de ladite année:
- Détenir un permis de psychothérapie et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des huit dernières années;
- Détenir l'accréditation pour l'exercice de la médiation familiale et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des dix dernières années;
- Exercer en pratique privée (sans pratique publique) et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des huit dernières années;
- Faire l'objet d'un signalement du public;
- Faire l'objet d'une demande du bureau du syndic;

- Détenir un permis restrictif temporaire et faire l'objet d'un signalement du comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP) ou de la responsable du CAEP;
- Toute autre raison soulevée par un inspecteur ou une inspectrice, un membre du CIP ou la responsable de l'inspection professionnelle.

Inspections individuelles

NOMBRE DE MEMBRES

Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	230
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	201
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	174
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	171
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	176
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent	180
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	117

Inspections de suivi

NOMBRE DE MEMBRES

Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	47
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	9
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice précédent	42
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	14

Surveillance générale de la pratique par milieu de travail

Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres par milieu de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES AVANCÉS	NOMBRE DE MEMBRES INTERMÉDIAIRES	NOMBRE DE MEMBRES DÉBUTANTS
Pratique privée	9	3	10
Éducation	9	20	43
Employabilité	6	5	34
Organismes gouvernementaux	6	6	13
Entreprises	1	3	13

.

Santé et services sociaux	0	2	4
Centres de réadaptation et de réhabilitation	3	0	1
Compagnies d'assurances	1	0	1
Organismes communautaires autres qu'employabilité	0	0	4
Autres	2	0	2
TOTAL (201)	37	39	125

Visites et suivis d'inspection, y compris ceux reportés des années antérieures, par milieu de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES
Pratique privée	42
Éducation	95
Employabilité	51
Organismes gouvernementaux	5
Entreprises	17
Santé et services sociaux	3
Centres de réadaptation et de réhabilitation	3
Compagnies d'assurances	4
Organismes communautaires autres qu'employabilité	1
TOTAL	221

Inspections portant sur la compétence professionnelle

Au cours de l'année 2022-2023, deux inspections particulières ont été adoptées par le comité d'inspection professionnelle et se sont ajoutées aux deux inspections déjà entamées en 2021-2022. De ces quatre inspections particulières menées par l'équipe d'inspection, trois ont été réalisées en date du 31 mars 2023 et une est toujours en cours.

Recommandations en vertu de l'article 113 du Code des professions*

- Une imposition de supervision avec limitation du droit d'exercice de l'évaluation du retard mental.
 - * Le conseil d'administration a délégué ce pouvoir à un comité (article 62.1 du Code des professions), nommé comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP).

Inspections portant sur la compétence professionnelle

NOMBRE DE MEMBRES

Inspections portant sur la compétence, pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	4
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence, réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	3
Inspections portant sur la compétence, pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Membres différents ayant présenté des observations écrites ou orales relatives à des recommandations de terminer avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation selon l'issue des représentations

NOMBRE DE MEMBRES

Observations écrites ou verbales accueillies au cours de l'exercice ayant conclu au retrait de la recommandation	0
Observations écrites ou verbales accueillies au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation amendée	0
Représentations écrites ou verbales accueillies au cours de l'exercice ayant conclu à la recommandation initiale	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle adressées au cours de l'exercice au conseil d'administration ou au comité exécutif d'obliger une ou un membre à terminer avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, ou les trois à la fois

	NOMBRE DE MEMBRES
SANS limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
AVEC limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Rapports d'inspection professionnelle

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice, à la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	331

Entraves au comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait entrave

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice	2

Informations transmises au bureau du syndic

Membre ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic au cour de l'exercice	2

Rapport annuel | 2022 , 2023

Bilan des décisions du comité d'inspection professionnelle

Décisions du CIP concernant les visites et suivis d'inspection à la suite du programme de surveillance générale et de l'inspection particulière sur la compétence

	NOMBRE DE MEMBRES
Répondant aux normes	50
Correctifs à apporter	171
Demandes de documents	20
Visites de suivi	3
Deuxièmes visites de suivi	0
Visite complémentaire	2
Renvois en inspection particulière	1
Renvois au syndic	2
Atypique	5
Recommandations au CA d'imposer un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux, en précisant lesquelles sont accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
TOTAL	255

Observations du comité d'inspection professionnelle

Une grande étape s'est terminée cette année : l'équipe d'inspection professionnelle a fini d'implanter la réforme de l'inspection professionnelle pour tenir compte du niveau d'expérience des membres. Ainsi, l'inspection est maintenant adaptée aux membres ayant un niveau d'expérience dit « débutant », « intermédiaire » ou « avancé ». La réforme met de l'avant d'autres ajustements et changements tels que : une réduction de la quantité de questions à développement pour éviter les répétitions; une mise de l'avant de l'information, de la promotion et de la prévention touchant la déontologie et le profil de compétences; et une prise en compte de l'historique d'inspection professionnelle dans le cadre de la démarche d'évaluation.

D'importants changements ont été consolidés au sein de l'équipe d'inspection professionnelle afin de rendre plus efficace et efficient le processus d'inspection professionnelle et de diminuer les délais d'attente entre la réception du questionnaire et, le cas échéant, la visite d'inspection professionnelle.

L'année a également été marquée par l'arrivée de trois nouveaux membres au comité d'inspection professionnelle.

Activités de formation

L'équipe d'inspectrices et inspecteurs a mis à jour leur formation sur les thèmes suivants : la tenue de dossier, l'éthique et la déontologie, la télépratique, les techniques d'entrevues, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* ainsi que sur l'expertise légale et psycholégale.

La secrétaire du CIP a poursuivi sa participation au Forum de l'inspection professionnelle du CIQ. Ce forum permet aux responsables de l'inspection professionnelle des différents ordres professionnels du Québec de se réunir, de discuter des meilleures pratiques et de déceler les écueils à éviter. Elle a également participé au colloque de l'inspection professionnelle du CIQ ayant pour thème « L'approche de règlement des différends appliquée à l'inspection professionnelle », à une présentation sur la Charte de la langue française et son incidence sur l'inspection professionnelle, à une formation sur la loi 25 et son incidence sur les membres des ordres professionnels ainsi que plusieurs formations sur la sécurité informatique ayant des thèmes variés comme la gestion des mots de passe et la gestion des courriels.

Préoccupations du CIP ainsi que des inspectrices et inspecteurs

Certaines des préoccupations du CIP et des inspectrices et inspecteurs demeurent similaires à celles mentionnées dans le rapport annuel 2021-2022 :

 Les obligations des membres qui n'occupent pas un poste lié à l'orientation, qui exercent la psychothérapie ou la médiation familiale,

Rapport annuel | 2022 . 2023

particulièrement les membres ayant un niveau d'expérience « débutant » (3 ans et moins d'expérience);

• La place de l'évaluation de l'identité en orientation dans la formation initiale des c.o.

De plus, d'autres préoccupations se sont ajoutées à la suite d'observations au cours de l'année 2022-2023, soit :

- La pratique d'activités à haut risque de préjudice comme l'évaluation du retard mental sans aucun accompagnement ou supervision professionnelle;
- La mise en place de balises déontologiques, particulièrement concernant l'évaluation en orientation et la tenue de dossier, qui tiennent compte des besoins réels, des risques de préjudice et du contexte professionnel des milieux;
- L'adaptation du processus d'inspection professionnelle à la réalité des c.o. qui travaillent en milieu organisationnel;
- La lourdeur des problématiques de santé mentale que vivent la clientèle des c.o. et leurs répercussions sur la pratique touchant la protection des populations vulnérables;
- L'accessibilité à des services professionnels en anglais pour la clientèle anglophone et allophone, en lien avec l'application de la *Loi sur la langue officielle* et commune du Québec, le français à l'inspection professionnelle;
- Les délais administratifs liés aux dossiers à risque de préjudice pour le public dans les cas de recommandations d'imposition de mesures ou de limitation ou suspension d'exercice professionnel.

Pour répondre à ces préoccupations, le CIP souhaite assurer une surveillance de la pratique de la psychothérapie plus tôt dans le parcours professionnel des nouveaux membres ayant obtenu un permis de pratique de la psychothérapie. Le CIP souhaite également mettre en place des outils d'inspection qui permettront d'évaluer la compétence des c.o. qui agissent dans des contextes organisationnels

et intégrer les obligations en lien avec la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français en tenant compte de la mission de l'Ordre de protection du public. Il désire soutenir de bonnes pratiques en lien avec la tenue de dossier qui tiennent compte des besoins réels, des risques de préjudice et du contexte professionnel des milieux. De plus, il souhaite soutenir les membres dans le développement de leurs compétences en lien avec les thèmes suivants : intervenir sur l'identité, intervenir auprès de clientèles vulnérables ayant des problématiques de santé mentale; et concevoir l'intervention. Les membres du CIP désirent promouvoir une culture de la supervision professionnelle particulièrement pour les activités à haut risque de préjudice. Finalement, il recommande de réfléchir à la mise en place d'un CIP décisionnel en modifiant le Règlement du comité d'inspection professionnelle, en cohérence avec les bonnes pratiques en matière d'inspection professionnelle publiées par l'Office des professions du Québec.

Membres du CIP

- Aimy Andraos, c.o.
- René Breault, c.o., psychothérapeute
- Élyse Charette-Dussault, c.o.
- Nicolas Lecours, c.o., président
- Sandra Tarczali, c.o.
- Gaëlle de Roussan, c.o., responsable de l'inspection professionnelle et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

Inspectrices et inspecteurs

- René Barrette, c.o.
- René Breault, c.o., psychothérapeute
- Louise Lavoie, c.o.
- Mireille Moisan, c.o.

41

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

L'Ordre maintient toujours son offre de service-conseil en éthique et déontologie aux membres. L'objectif est d'assurer la protection du public grâce à, d'une part, des activités relatives aux normes professionnelles et à, d'autre part, du soutien offert aux membres touchant leurs questionnements éthiques et déontologiques dans le cadre de leur pratique.

Travaux liés aux guides de pratique

Au cours de l'année 2022-2023, l'Ordre a mis à jour le *Guide explicatif du Code de déontologie des membres de l'OCCOQ*. Les objectifs demeurent les mêmes, soit de :

- soutenir la compréhension de la déontologie et la délibération éthique;
- rassembler les décisions des conseils de discipline et la jurisprudence issue des jugements rendus par les tribunaux;
- offrir un outil pédagogique utile autant pour les membres actuels de l'Ordre que pour les futurs membres au cours de leur formation initiale en orientation.

De plus, les travaux de rédaction du *Guide de pratique – Orientation en formation générale des adultes et en formation professionnelle* se sont terminés et l'ouvrage est maintenant accessible aux membres. Il a pour objectif de soutenir la pratique professionnelle des c.o. qui œuvrent dans ces milieux en prenant en considération les contextes particuliers qui ont une incidence sur leur travail.

Finalement, des capsules vidéo sur les activités réservées ont été produites et seront lancées en 2023-2024. Elles ont pour objectif d'informer et de promouvoir la profession, l'évaluation en orientation et les activités réservées auprès du public, des membres et autres intervenants.

Service-conseil éthique et déontologique

Le service-conseil éthique et déontologique offert aux membres de l'Ordre a pris des formes variées au cours de l'exercice 2022-2023. La responsable du service a répondu à 126 questionnements par courriel, a accordé 123 rendez-vous téléphoniques et a participé à trois vidéoconférences.

Les thèmes et les enjeux qui ont été abordés le plus souvent pendant l'exercice ont été la confidentialité, la tenue de dossier, les activités réservées, la pratique interjuridictionnelle et les applications de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (loi 25). Nous avons soutenu les membres dans leur compréhension de la déontologie et les accompagnons dans leurs délibérations éthiques liées à des problèmes concrets rencontrés dans leur pratique professionnelle.

Afin de soutenir adéquatement les membres, le serviceconseil éthique et déontologique continue de créer des balises claires pour des situations particulières, de documenter ces balises et d'uniformiser la compréhension et l'application de la déontologie. Ces balises ont servi de points de repère pour les accompagner dans leurs questionnements.

Bureau du syndic

À la suite d'une information indiquant qu'un c.o. a commis une infraction aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie ou des règlements adoptés conformément au Code des professions, un syndic peut mener une enquête à l'égard de cette personne.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le bureau du syndic a reçu 34 demandes, dont :

- 8 ont été retenues pour enquête se rapportant à la conduite professionnelle d'un membre de l'Ordre;
- 2 demandeurs pour un même membre, ce qui a nécessité la réouverture d'un dossier;
- 2 demandes formulées avec un intervalle de un mois par le même demandeur ont été considérées comme une seule demande;
- 22 demandes ne satisfaisaient pas aux critères de recevabilité.

Par ailleurs, un deuxième demandeur a été ajouté à un dossier en cours.

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE DE MEMBRES
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	14
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	8
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	5
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	0

Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	1
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	17
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	6
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	2
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	4
Enquêtes pendantes au 31 mars 2023	16

Demandes d'enquêtes

Depuis le 1^{er} avril 2022, le bureau du syndic a reçu des demandes d'enquête touchant :

- l'attitude des membres envers les demandeurs d'enquête (respect du genre, respect de la confidentialité des données, publicité sur les réseaux sociaux, entrave aux instances de l'Ordre, usurpation);
- des manquements déontologiques au regard de services professionnels reçus.

La majorité des demandeurs d'enquête se sont d'abord informés de la pertinence de leur plainte, cherchant à départager ce qui est souhaitable de ce qui est proscrit.

Quant aux manquements déontologiques évoqués par les demandeurs d'enquête au regard des services professionnels, ils portaient sur les éléments suivants :

- interventions dans les médias sociaux manquant d'objectivité et de respect à la Chartre des droits et libertés de la personne;
- entraves aux instances de l'Ordre;
- jugement et non-respect du choix de genre;
- méconnaissance de l'intervention interculturelle;
- règles de l'art en counseling d'orientation ou en psychothérapie.

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	3
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	1
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou de personnes se croyant victimes d'une injustice	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarisées envers le professionnel	1
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	0
Enquêtes autrement fermées	0

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

NOMBRE DE MEMBRES

Membres ayant fait l'objet d'une
transmission d'informations au comité
d'inspection professionnelle par le
bureau du syndic ou par des syndics ad
hoc au cours de l'exercice

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes réouvertes au bureau du syndic

Une enquête a été réouverte à la lumière de faits nouveaux rapportés par deux demandeurs différents.

Enquêtes des syndics ad hoc

NOMBRE

Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision	0

NOMBRE

Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic	2
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	2
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars 2023	0

Les syndics ad hoc ont décidé de fermer deux enquêtes. La première, parce que l'enquête a conclu à une absence de manquement, et la seconde, parce qu'un processus de conciliation a été suivi.

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes portées (portées ou déposées au conseil de discipline) par le bureau du syndic ou par les syndics ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	3
Nombre total de chefs d'accusation concernés par ces plaintes	27
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	2
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0

Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	3

NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre 0 de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice illégal d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère 0 sexuel Infractions à caractère sexuel envers un 0 Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la 0 malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, 0 etc.) Infractions liées à la qualité des services 6 rendus par la ou le professionnel Infractions liées au comportement de la 5 ou du professionnel Infractions liées à la publicité 1 Infractions liées à la tenue des dossiers 1 de la ou du professionnel Infractionstechniquesetadministratives 2 Entraves au comité d'inspection 2 professionnelle Entraves au bureau du syndic 0 Infractions liées au non-respect d'une

décision

45

Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations de la ou du professionnel par un tribunal canadien	0

Formation des membres du bureau du syndic relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT		NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie	
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0	

Formation et réunions du personnel du bureau du syndic

Le personnel du bureau du syndic a participé à la formation sur l'expertise psycholégale volets 1 et 2 pour la plupart. Une syndique adjointe est toujours en attente de suivre le volet 2. Les notions acquises permettent de mieux comprendre le processus disciplinaire et l'apport d'une expertise pour valider ou non la décision de porter une plainte au conseil de discipline. Néanmoins, le syndic demeure inquiet de la pérennité de cette formation de même que de l'extrant recherché: assurer une relève d'experts pour les besoins des instances de l'Ordre. Il en va de même quant à la banque des superviseurs de l'Ordre, particulièrement dans le contexte d'une supervision imposée. Bien que le syndic souhaite aller vers des mesures correctives non judiciaires, encore faut-il avoir les outils pour ce faire.

Les rencontres sont fortement appréciées par les membres du bureau du syndic. Outre les échanges éthiques et déontologiques, le personnel du bureau du syndic a mis au point, en collégialité, le canevas d'évaluation des syndiques adjointes ainsi que les règles de fonctionnement du syndic. Ainsi, l'ensemble des syndiques adjointes ayant des enquêtes actives ont pu bénéficier d'une évaluation individuelle et déceler des besoins de perfectionnement. Cet exercice d'évaluation permet également à la syndique de documenter sa

recommandation au conseil d'administration au moment du renouvellement des contrats de travail des syndiques adjointes.

Conseil de discipline

Le bureau du syndic a préparé et déposé trois plaintes au conseil de discipline. Celles-ci avaient été jugées opportunes afin de permettre au conseil d'en être saisi et d'en disposer. Il s'agira d'une première expérience pour l'une des syndiques adjointes et d'une seconde expérience pour l'autre syndique adjointe, qui aura l'occasion de comparer les façons de faire de deux époques différentes. Le travail effectué par les procureurs des parties impliquées des deux plaintes de l'exercice précédent aura permis de présenter des plaidoiries de culpabilité sur sanctions. Cette collaboration a évité à la syndique et à la partie intimée de présenter une preuve qui aurait été longue, laborieuse et onéreuse. Par ailleurs, les décisions du conseil de discipline auront permis d'utiliser et de développer la jurisprudence de l'Ordre à partir des plaintes dont il a été saisi.

Collaboration et préoccupations partagées

Le bureau du syndic poursuit sa collaboration avec l'Ordre, son personnel et ses instances régulatrices pour réaliser des activités liées à la planification stratégique. La communication est fluide et une cohérence s'installe selon le rôle et les fonctions propres à chacune des instances.

Les principales préoccupations du bureau du syndic partent des constats suivants :

- la dénonciation des demandeurs d'enquête quant à l'attitude perçue des membres (qu'ils ont rencontrés virtuellement ou en présentiel), comme empreinte des jugements, de fermeture à la différence, de biais personnels et religieux, ou encore, qui manquait de connaissances interculturelles;
- la publicité ou prise de parole sur les médias sociaux escamotant le Code de déontologie de l'Ordre;

• l'absence d'une démarche réflexive sur sa pratique pour reconnaître les biais et préjugés personnels et, conséquemment, l'absence de recherche d'un soutien par les pairs ou de supervision de sa pratique.

Nous partageons les préoccupations du comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre au regard des activités à haut risque de préjudice comme l'évaluation des troubles mentaux, la pratique de la psychothérapie et de l'orientation compte tenu de la lourdeur des problématiques en santé mentale. Aussi, les habiletés de base de la formation initiale semblent s'estomper assez rapidement dans le parcours professionnel de quelques membres. En ce sens, nous sommes d'avis que le développement d'une culture de supervision professionnelle devrait être porté par les différentes instances de l'Ordre, de même que par les différentes communautés de pratique des membres pour assurer une protection du public, dont les clientèles sont de plus en plus diversifiées et complexes.

Composition du bureau du syndic

- Chantal Alie, c.o., syndique en chef
- Suzanne Boulerice, c.o., syndique adjointe
- Louise Charette, c.o., syndique adjointe
- Ginette Pelletier, c.o., syndique adjointe
- Marie-Josée Sauvé, c.o., syndique adjointe
- Marie-Claude Strevez, c.o., syndique adjointe

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un professionnel devant le conseil de discipline.

Au cours de l'exercice 2022-2023, une demande a été présentée au comité et pour laquelle il s'est réuni une fois.

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice	1
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	0
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	1
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice	1
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	1
Avis rendu après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

47

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	1
Suggérant au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS	NOMBRE DE PERSONNES	
DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	1

Membres du comité de révision

- Louis Roy, c.o., président du comité
- Anick Legault, c.o.
- Huguette Picard, représentante du public

Conseil de discipline

Suivant l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il est formé de c.o. nommés par le conseil d'administration et d'une présidente ou président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les c.o. qui y siègent.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Web de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions sont accessibles dans le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org/fr/qc/qccdccoq. À noter que les décisions qui exonèrent les c.o. de toute faute ou qui sont assujetties à une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion ne figurent pas dans le site de CanLII.

Au cours de l'année 2022-2023, le conseil de discipline a été saisi de trois nouvelles plaintes par le syndic.

ÉTAT DES PLAINTES	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	3
Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	2
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

Rapport annuel | 2022 . 2023

Décisions du conseil de discipline

Durant ce même exercice, le conseil a rendu deux décisions, une sur culpabilité et sanction, et l'autre sur sanction. Ces décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	0

LE CONSEIL	NOMBRE
Réprimande et débours	2
Amende	0
Radiation temporaire et publication	1

Nature des plaintes privées

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations

CANCELONG MARGEÉES DAD

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice. Toutefois, le conseil de discipline a pris acte de l'engagement volontaire d'un intimé limitant sa pratique par la suspension de son droit d'exercer la profession.

Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil à cet effet au cours de l'exercice.

Formation des membres du conseil de discipline relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS	NOMBRE DE PERSONNES		
DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie	
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	10	0	
Formation sur le processus disciplinaire	8	2	

Membres du conseil de discipline

- Marie-Anne Bougie, c.o.
- Marie Cardinal-Picard, c.o.
- Éric Damato, c.o.
- Céline Paquette, c.o.
- Jocelyn Poirier, c.o.
- Daniel Poulin, c.o.
- · Vicky Prévost, c.o.
- Noussina Rahim, c.o.
- Guy Tessier, c.o.
- Michel Turcotte, c.o.
- M^e Geneviève Roy, secrétaire
- Sonia Godin, secrétaire substitut

49

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Selon le Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation, la ou le c.o. est dans l'obligation d'exiger des honoraires justes et raisonnables pour les services offerts.

Conciliation de comptes

Lorsqu'un différend survient entre une ou un c.o. et sa cliente ou son client à propos d'un compte d'honoraires pour services rendus, ces derniers peuvent demander à l'Ordre de tenter de régler le différend par voie de conciliation. Ils soumettent alors une demande au bureau du syndic.

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande de conciliation de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2022-2023.

Arbitrage des comptes

Si la conciliation se révèle infructueuse, la cliente ou le client peut alors demander l'arbitrage du compte. Le différend est alors soumis à un conseil d'arbitrage, qui a pour mandat de l'entendre quant au montant du compte. Il est régi par le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Aucune demande d'arbitrage de compte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2022-2023.

Activités relatives aux infractions pénales

Les activités relatives aux infractions pénales relèvent plus particulièrement des trois catégories suivantes :

- quiconque usurpant un titre professionnel ou exerçant illégalement une profession;
- quiconque amenant une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont la professionnelle ou le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi ;
- quiconque exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle une professionnelle ou un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic.

Usurpation du titre

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente, de quelque façon que ce soit, comme étant c.o. ou qu'elle accomplit un acte que seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer, alors qu'elle n'est pas membre en règle de l'Ordre.

Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2023

Deux dossiers demeuraient ouverts en date du 31 mars 2023.

Exercice illégal

DOSSIERS

Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2023

Un dossier demeurait ouvert en date du 31 mars 2023.

NOMBRE

DOSSIERS	HOMBINE		
Enquêtes complétées			
Portant sur l'usurpation du titre réservé	8		
Portant sur l'exercice illégal	4		
Poursuites pénales intentées et jugements rendus			
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0		
Portant sur l'exercice illégal	0		
Amendes imposées			
Montant total	0 \$		

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice pour :

 quiconque amenant une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant l'Ordre dont la professionnelle ou le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi; • quiconque exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle une professionnelle ou un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic.

51

Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle

L'Ordre possède un règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de ses membres. Il n'administre pas de fonds d'assurance mais souscrit plutôt à un régime d'assurance collective auprès de Beneva. Le montant maximal de la garantie par sinistre est de 1 000 000 \$ et le montant maximal de la garantie pour l'ensemble des sinistres est de 3 000 000 \$.

Au 31 mars 2023, parmi les 2 655 membres actifs, 2 625 ont souscrit au régime d'assurance collective offert par l'Ordre (740 ont payé la prime d'assurance pour la pratique privée et 1 885 pour l'assurance de base), tandis que 30 ont fait l'objet d'une dispense, étant donné qu'ils exerçaient hors Canada ou qu'ils étaient membres à vie (non en exercice). Par ailleurs, conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société*, les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société peuvent adhérer au régime d'assurance collective de l'Ordre ou souscrire à une assurance privée équivalente. Les 44 membres qui exerçaient en société au 31 mars 2023 souscrivaient tous au régime d'assurance collective de l'Ordre.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Au cours de l'exercice 2022-2023, aucune réclamation a été formulée contre un membre auprès de son assureur et aucune transmission d'informations n'a été effectuée au comité d'inspection professionnelle ni au bureau du syndic. De plus, aucune déclaration de sinistre n'a été formulée par les membres auprès de leur assureur.

Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Rapport annuel | 2022 .. 2023

Développement des compétences

Le service du développement des compétences a pour objectif de soutenir ses membres dans le développement de leurs compétences afin de pouvoir offrir un service de qualité supérieure à leurs clients. L'Ordre n'a pas de règlement obligatoire, mais le conseil d'administration a adopté une politique qui précise les attentes minimales en ce qui concerne la quantité d'activités et d'heures consacrées au développement des compétences. Pour autant, elle ne se substitue pas à la responsabilité des c.o. d'assurer leur développement professionnel au moyen d'autres modalités que celles précisées dans la présente politique. Celle-ci a comme objectif d'encadrer la mise à jour, le maintien et le développement des compétences des c.o., dans leur champ d'exercice particulier, selon le profil des compétences générales.

Au cours de l'année 2022-2023, les actions du service du développement des compétences se sont surtout articulées autour de la nécessité d'offrir aux membres, d'une part, de la formation continue et des webinaires, et, d'autre part, des événements de réseautage. Des efforts importants ont également été déployés pour mettre en place de nouveaux programmes de développement des compétences.

Formation continue

L'Ordre utilise la plateforme Espace compétence pour offrir des formations et des cours aux c.o. Ces formations, offertes en mode synchrone, asynchrone et en présentiel, ont couvert une gamme de sujets en lien avec le profil des compétences qui leur sont nécessaires, y compris en éthique et en déontologie.

Certaines de ces formations sont offertes directement par l'OCCOQ aux c.o., aux étudiantes et étudiants associés, aux professionnelles et professionnels qui sont inscrits au registre des droits acquis, ainsi qu'aux candidates et candidats à l'admission par équivalence.

Plusieurs outils sont également mis à la disposition des membres sur cette plateforme pour optimiser leur pratique (forums de discussion, répertoire de documents, bibliothèque référentielle, etc.) et faciliter la planification de leur démarche de développement de compétences (par exemple, le portfolio réflexif).

Formation en éthique et déontologie

FORMATIONS	INSCRI	DUDÉE		
EN LIGNE OU À DISTANCE	2021-2022	2022-2023	DURÉE	
Éthique et professionnalisme (module 1)	4	10	45 h	
Éthique et réglementation (module 2)	18	19	45 h	
Délibération éthique (module 3)	4	0	45 h	
Formation à distance – La tenue de dossiers I : aspects déontologiques et réglementaires	31	31	20 h	
Formation à distance – La tenue de dossiers II : aspects pratiques	1	2	15 h	
TOTAL	58	62		

FORMATIONS	INSCRI	DURÉE		
BRÈVES	2021-2022 2022-2023		DUKEE	
Tenue de dossiers	103	270	3 h	
Éthique et délibération : ancrages et initiation	144	174	3 h 30	
TOTAL	247	444		

On constate une augmentation marquée de participation aux formations brèves en éthique et en tenue de dossiers. Parmi les raisons expliquant cette hausse, notons entre autres les annonces publiées dans l'infolettre de l'Ordre ainsi que la possibilité de s'inscrire avant l'ouverture de la formation.

Autres formations offertes par l'Ordre

FORMATIONS EN LIGNE EN MODE SYNCHRONE	INSCRIPTIONS	DURÉE
Télépratique et dossiers numériques	39	3 h
Évaluer le retard mental : théorie et pratique (pour tous), en français	17	8 h
Expertise légale et psycholégale en orientation (bloc 1)	44	3 h
Expertise légale et psycholégale en orientation (bloc 2)	13	3 h 30
Formation initiale à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet A)	8	7 h
Formation avancée à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet B)	0	7 h
Démarche Planification des services d'orientation (PSO) + Coaching dans le milieu	52	6 h
TOTAL	173	

FORMATIONS EN LIGNE EN MODE ASYNCHRONE	NOMBRE	INSCRIPTIONS
TOTAL	25	542

Webinaires et événements de réseautage

Des webinaires et des événements de réseautage ont été offerts aux membres afin de faciliter l'échange d'idées et de bonnes pratiques. Ces événements ont permis aux participantes et aux participants de discuter et de partager les défis auxquels elles ou ils sont confrontés dans le cadre de leur pratique.

WEBINAIRES (SELON LES COMPÉTENCES CIBLÉES)	INSCRIPTIONS
Webinaire lancement de la Planification des services d'orientation (PSO) au collégial	116
Webinaire lancement du guide de pratique FGA/FP et PSO secteur jeunes	154
Webinaire pour les étudiants en orientation	46
TOTAL	316

Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres

En octobre 2022, 43 nouvelles et nouveaux c.o. ont répondu positivement à l'invitation de l'Ordre pour participer à une journée d'accueil tenue pour la première fois en mode hybride, ce qui a permis d'accommoder les membres qui habitent dans des régions éloignées. Cet événement a suscité des discussions portant sur l'insertion professionnelle et a contribué à nourrir une réflexion sur les compétences nécessaires aux c.o.

JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES	INSCRIPTIONS	DURÉE
Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres 2022	43	5 h

Mise en place de nouveaux programmes de développement des compétences

Afin d'aider ses membres à demeurer à jour et à mieux encadrer leur pratique, l'Ordre a mis sur pied de nouveaux programmes de développement de compétences.

Rapport annuel | 2022 . 2023

Planification des services d'orientation au collégial

Dans une perspective de mettre en place des actions concertées pour des services d'orientation adaptés à la réalité des milieux, l'Ordre a précisé les modalités et les mécanismes relatifs à l'offre de la démarche de la planification des services d'orientation (PSO) dans le secteur collégial. Cette démarche s'adresse aux c.o. du réseau collégial œuvrant en intervention et en orientation, ainsi qu'à leurs collègues en lien avec le service d'orientation (CISEP, agents administratifs) et aux gestionnaires-cadres de ce service.

Depuis l'acceptation du projet par le ministère de l'Enseignement supérieur, plusieurs travaux ont été effectués afin de l'implanter, et ce, sur plusieurs plans.

Sur le plan de la communication et de l'information :

- organisation d'un webinaire pour ouvrir un espace-temps et permettre à celles et ceux qui y participent de poser leurs questions en lien avec la démarche et d'obtenir les réponses appropriées;
- création d'un formulaire de demande de participation permettant de préciser les modalités et les mécanismes, puis d'analyser les besoins et les défis de chaque cégep.

Sur le plan des ressources humaines :

- recrutement de trois formatrices ou formateurs issus du milieu collégial;
- encadrement et formation pour ces formatrices et formateurs.

Sur le plan des outils et des documents de référence offerts dans le cadre de la formation :

- conception d'outils de réflexion et de suivis;
- développement de présentations PowerPoint.

Au 31 mars 2023, quatre cégeps avaient suivi la formation tandis que des formations étaient prévues et programmées dans huit autres établissements de niveau collégial. Nous estimons qu'au cours de la prochaine année une vingtaine de cégeps auront complété la

démarche et seront en mesure d'appliquer les stratégies gagnantes de la PSO.

Conception de l'intervention en orientation

Cette formation de neuf heures expose et décrit les différentes étapes et les différents contenus cliniques conduisant à la conception initiale et continue d'une intervention en orientation. Conçue en bonne partie au cours de l'exercice 2022-2023, cette formation sera offerte pour la première fois en octobre 2023.

Collaborations et partenariats

Congrès sur l'accès des jeunes adultes aux services d'employabilité et d'orientation

En remplacement de la journée de formation continue pour l'année 2022 et à l'initiative de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec, l'Ordre a coorganisé, en collaboration avec le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ) et l'Alliance des centres-conseils en emploi (AXTRA), le Congrès sur l'accès des jeunes adultes aux services d'employabilité et d'orientation. Ce congrès s'est tenu les 27 et 28 octobre derniers à hôtel Victorin de Victoriaville et a regroupé plus d'une centaine de personnes, dont 51 c.o.

Ce fut un rendez-vous convivial et enrichissant, qui a favorisé les échanges liés à la thématique du congrès. Cet événement a également offert un espace de développement professionnel pour les personnes participantes et ainsi les sensibiliser à l'enjeu crucial de l'accès aux services d'orientation et d'employabilité chez les jeunes adultes.

Coorganisation d'une table ronde avec le CERIC (organisme canadien qui fait la promotion du développement de carrière au Canada)

Dans le cadre de la collaboration de l'OCCOQ avec le CERIC sur le développement de carrière en milieu de travail, une table ronde communautaire pour la province du Québec a été organisée le 1^{er} décembre 2022. L'événement, gratuit et offert à distance, tenu en français, a réuni 33 participants pour discuter de cinq thèmes dans différentes sous-salles de discussion :

- les défis pour les entreprises canadiennes et québécoises;
- le recrutement;
- l'écart de compétences;
- les compétences générales;
- le développement professionnel et de carrière.

En plus de prendre part à des discussions en direct, les participantes et les participants ont également partagé leurs réflexions sur ces thèmes en publiant leurs commentaires sur la plateforme Web collaborative Padlet, qui a servi de tableau virtuel en temps réel.

Rapport annuel | 2022 ₌ 2023

Rôle sociétal et communications

En adéquation avec sa mission de protection du public, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec déploie un ensemble d'activités et de moyens de communication pour atteindre les objectifs de son plan d'action annuel, qui eux sont issus des orientations de son plan stratégique 2020-2024. Ainsi, l'ensemble des communications de l'Ordre visent à optimiser la confiance de la population envers le système professionnel et à renforcer la perception positive de l'apport sociétal de l'OCCOQ et de ses membres, les c.o. Ajoutons que ces activités et moyens de communication sont adaptés aux différents publics cibles de l'Ordre (membres, grand public, représentants politiques, partenaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent.

Communication avec les membres

Différents moyens de communication sont utilisés par l'Ordre afin de diffuser l'information et les ressources nécessaires pour que ses membres puissent offrir des services de qualité à la population, respecter leurs obligations professionnelles et assurer la mise à jour et le développement de leurs compétences.

Infolettre

L'infolettre *Le Correspondant*, diffusée deux fois par mois, sauf durant l'été et le temps des fêtes, présente aux membres une variété d'informations au sujet des activités de formation continue qui leur sont offertes, des enjeux d'actualité liés à leur pratique ainsi que des nouveautés et nouvelles de l'Ordre (publications, événements, changements de politiques ou de règlements, prix et distinctions, plans d'action annuels, activités interordres, représentations politiques et médiatiques, etc.). Au cours de l'année 2022-2023, 17 infolettres ont été envoyées aux membres.

Messages de l'Ordre

Chaque année, l'Ordre diffuse un certain nombre de messages officiels destinés à ses membres, sous forme de courriels (relayés aussi dans le site Web et l'infolettre). Contrairement aux infolettres, ces communications portent la plupart du temps sur une seule thématique, et les informations qu'elles transmettent sont jugées essentielles à la pratique des membres, au développement de leurs compétences et

à la protection du public. Au cours de l'exercice 2022-2023, 44 messages de l'Ordre ont été envoyés aux membres.

Magazine

Publié deux fois par année (septembre 2022 et mars 2023), le magazine *L'orientation* constitue un outil de choix pour stimuler la réflexion des membres sur plusieurs questions et enjeux concernant leur pratique et leur développement professionnel. Les messages de la présidente et de la directrice générale présentent l'évolution des travaux et des projets en cours à l'OCCOQ, et traitent des grands enjeux ayant une incidence sur la pratique de l'orientation. Pour leur part, les chroniques du magazine offrent des articles de fond sur une diversité de thématiques professionnelles (ex.: développement des compétences, éthique et déontologie, inspection professionnelle, recherche, clientèles, orientation et société).

Uniquement disponible en version numérique depuis le numéro de mars 2022, le magazine avait également réalisé une mise à jour de son contenu et de son organisation au cours de l'exercice précédent. L'exercice qui s'achève a permis de consolider cette refonte et de mieux exploiter les nouvelles sections « Portraits de c.o. » et « Projets de la relève » tout en continuant de miser sur davantage de collaborateurs externes.

Site Web

En ligne depuis 2021 et témoignant d'une volonté de demeurer à jour et de s'adapter aux différents publics cibles, la nouvelle version du site de l'Ordre a été conçue en phase avec le développement d'une nouvelle approche de présentation de la profession, des services d'orientation et de l'Ordre. La diversité des besoins et des pratiques en orientation ainsi que l'expertise et les compétences des c.o. y sont davantage mises en lumière. Son optimisation s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022-2023 avec l'ajout de nombreux contenus et la mise à jour de certains d'entre eux qui n'avaient pas été revus au moment du passage vers la nouvelle version du site.

Le site constitue le centre névralgique, le « point de chute » de ses interactions avec ses différents publics ou interlocuteurs. Il leur permet de trouver aisément et rapidement l'information qu'ils recherchent, tout en les incitant à consulter davantage de contenus. Il est par ailleurs appelé à évoluer et à s'adapter aux besoins de l'Ordre et de ses membres.

Page Facebook

Élément essentiel de l'univers des communications au 21° siècle, les médias sociaux constituent un moyen incontournable pour joindre de larges segments de la population et interagir davantage avec eux. Mais il s'agit aussi de plateformes qui augmentent les occasions de partage d'information avec d'autres organismes, tout en élargissant l'auditoire à qui l'on s'adresse. Lancée au mois d'août 2019, la page Facebook de l'OCCOQ comptait plus de 3 979 abonnés au 31 mars 2023. Au cours de l'exercice 2022-2023, plus de 75 437 personnes ont vu l'un de ses contenus (« couverture » de la page).

Semaine québécoise de l'orientation

La Semaine québécoise de l'orientation (SQO) est l'événement public annuel de l'OCCOQ et de ses membres. Mise sur pied en 2005, elle vise à sensibiliser les citoyennes et citoyens à l'importance de l'orientation « tout au long de la vie » ainsi qu'aux ressources pouvant répondre à leurs besoins. Durant toutes ces

années, l'Ordre et ses membres ont ciblé différentes thématiques pour mettre en lumière la diversité des besoins qui se manifestent à tout âge, et qui sont habituellement traités dans le processus d'orientation avec une ou un c.o.

Un virage numérique avait été amorcé en 2019 avec l'organisation d'une formule hybride de la SQO, combinant des conférences Web (Facebook) et des conférences dans les milieux de pratique des membres, des placements publicitaires sur le Web, une stratégie de médias sociaux et la diffusion d'une vidéo promotionnelle. Après avoir annulé l'édition 2020 en raison du contexte pandémique, la transition vers une formule presque exclusivement numérique s'est poursuivie en 2021.

En 2022, il a été proposé d'orienter les objectifs et les moyens de la SQO prioritairement vers le public cible des membres et de la population étudiante en orientation pour « prendre soin » d'eux (après plus de deux années de pandémie), solidifier leur sentiment d'appartenance et soutenir leur développement professionnel. Après avoir envisagé de réduire le nombre de journées consacrées à la campagne, l'Ordre a décidé de maintenir la formule se déroulant sur une semaine (dénomination connue et appréciée par les membres).

Objectifs de la SQO 2022

- Renforcer la fierté et le sentiment d'appartenance des membres et de la population étudiante en orientation envers la profession.
- Soutenir le développement professionnel et la résilience des membres et de la population étudiante en orientation.

Moyens de communication de la SQO 2022

- Conception et diffusion d'outils promotionnels :
 - affiche et bannière Web;
 - vidéo officielle de l'OCCOQ.

Rapport annuel | 2022 .. 2023

- Événements en ligne pour les membres et les étudiantes et étudiants en orientation.
- Activités de sensibilisation à l'importance de l'orientation pour le grand public.
- Site Web: sqorientation.org.
- Envois de courriels aux membres et aux étudiantes et étudiants associés.
- Diffusion de messages et d'articles :
 - publications sur la page Facebook de l'Ordre;
 - articles diffusés dans le site de l'Ordre et dans la page « Blogue » du site de la SQO.

Espace parents

Lancé à l'initiative de l'OCCOQ afin d'aider les parents à accompagner leurs jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle, Espace parents est un site Web qui propose une foule d'outils, tant en anglais qu'en français, ainsi qu'un répertoire d'activités qui peuvent contribuer à éclairer les jeunes et leurs parents. Le site est administré par Mireille Moisan, c.o., qui répond également à de nombreux messages envoyés par le truchement d'un formulaire. Une initiative appréciée qui remplit un rôle essentiel et contribue au rayonnement de la profession auprès du grand public.

Le site Espace parents a reçu plus de 52 000 visiteurs durant l'exercice 2022-2023, qui ont vu plus de 116 000 pages. Par ailleurs, une analyse statistique montre que les besoins des parents touchent principalement l'orientation de façon globale, les choix à faire au secondaire, les besoins particuliers de la clientèle vulnérable et les besoins spécifiques de la clientèle issue de l'immigration.

Médias et relations publiques

La pratique des membres de l'OCCOQ s'adapte continuellement à l'évolution des enjeux sociaux, économiques et politiques de la société. De la même façon, l'Ordre doit harmoniser son action à cette évolution afin de réaliser sa mission de protection du public avec la plus grande rigueur. Cette mission

s'articule autour des questions de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation offerts à la population. Elle engage donc une présence constante de l'Ordre dans les espaces médiatiques et politiques, qui prend la forme de prises de position publiques, d'entrevues dans les médias, de publications diverses et de participations à des consultations publiques.

Mentionnons aussi que les communications avec des représentants politiques du gouvernement se font sur une base régulière. Le service des communications joue un rôle-conseil à cet égard auprès de la direction générale et de la présidence de l'Ordre.

1. Entrevues accordées par la présidente pour des articles de journaux

- *L'itinéraire* : entrevue réalisée le 26 septembre 2022 (à paraître)
- *La Presse*: « Et puis, ce changement de vie? » (9 octobre 2022)
- *L'actualité* : « Petit guide de survie pour cumuler deux jobs » (14 octobre 2022)
- *Le Devoir* : « Changer de cap, ou l'appel d'une nouvelle carrière » (15 octobre 2022)
- *Famille et éducation* : entrevue réalisée le 9 mars 2023 (à paraître)
- *Le Devoir* : entrevue réalisée le 17 mars (à paraître)

2. Représentations politiques et stratégiques

 Webinaire « Comprendre les aspirations professionnelles des jeunes en 2022 » – Academos (26 mai 2022)
 La présidente de l'Ordre a participé à la

La presidente de l'Ordre a participe a la table ronde d'experts de ce webinaire afin de commenter les résultats du sondage réalisé par Academos.

 Comité national de coordination du Programme qualification des jeunes (PQJ)
 L'Ordre a offert sa collaboration et son expertise

dans le cadre des travaux de révision du Programme qualification des jeunes piloté par un comité national mandaté par le ministre Lionel Carmant. L'OCCOQ a rappelé sa forte

préoccupation quant aux recommandations du rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), qui portent sur l'accompagnement des jeunes dans leur transition à la vie adulte, notamment en ce qui concerne la scolarisation, la persévérance scolaire, la qualification, l'insertion socioprofessionnelle et le maintien dans le marché du travail.

- Démarche de planification des services d'orientation en enseignement supérieur Représentations auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Fédération des cégeps.
- Élargissement des pratiques professionnelles dans le cadre du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé
 L'Ordre a participé activement aux rencontres de consultation des ordres professionnels en santé et relations humaines concernant
 l'élargissement des pratiques professionnelles dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- Journée de consultation sur invitation : « Contribuez à l'élaboration d'une campagne nationale de promotion »

Dans le cadre du congrès Cannexus 23, l'Ordre a participé à une consultation tenue par l'Institut canadien d'éducation et de recherche en orientation (CERIC), dont le but était de convenir d'un objectif en matière de promotion et des moyens de l'atteindre par l'entremise d'une campagne.

• Programme de bourses Perspective Québec
La présidente de l'Ordre a rencontré M^{mes} Josée
Doyon, sous-ministre adjointe à la Direction
générale de la gestion de la main-d'œuvre, et
Julie-Anne Rivard, directrice de l'attraction de
la main-d'œuvre au ministère de la Santé et des
Services sociaux, avec l'objectif de présenter
l'importance de l'expertise des conseillères et
conseillers d'orientation dans le réseau de la
santé et de demander l'ajout des programmes
universitaires en orientation au programme des
bourses Perspective Québec.

• Bourses d'études en psychothérapie

L'Ordre a participé à une rencontre avec M^{mes} Jeanne-Sophie Lavoie et Ginette Martel, du ministère de la Santé et des Services sociaux, afin d'obtenir des bourses pour les étudiantes et étudiants dans les domaines liés à l'orientation qui souhaiteraient obtenir une formation en psychothérapie. Cette action a été menée conjointement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Comité Positionnement et valorisation de l'Observatoire de la formation professionnelle du Québec

La présidente ainsi que la directrice générale de l'Ordre ont rencontré M^{mes} Chantal Landry, présidente du comité et coordonnatrice régionale en formation professionnelle, et Claudia Gagnon, membre du comité et professeure titulaire à l'Université de Sherbrooke, afin de nourrir la réflexion de ce comité dont l'objectif est de positionner, valoriser et faire la promotion de la formation professionnelle de façon à ce qu'elle constitue un choix potentiel dans le cheminement de l'élève au secondaire. La présidente de l'Ordre a également participé à une deuxième réunion avec les membres de ce comité.



ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023

.

Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants 63
Résultats 65
Évolution de l'actif net
Situation financière 67
Flux de trésorerie
Notes complémentaires 69
Renseignements complémentaires

Aux membres de

L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

Rapport annuel | 2022 , 2023

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;

 nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michel Poirier, CPA auditeur

Vaudreuil-Dorion Le 27 mai 2023 Résultats 65

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2023

	Budget	2023	2022
Produits			
Cotisations annuelles	1 533 744 \$	1 539 648 \$	1 514 108 \$
Admission et équivalences	44 000	43 385	43 215
Vente de biens et de services	85 750	82 435	102 727
Formation continue et colloque (note 3)	95 000	113 321	224 632
Subventions (note 4)	72 575	78 931	56 400
Intérêts (note 5)	10 000	26 814	7 008
Ristourne du Fonds d'assurance			
responsabilité	_	10 096	18 829
Divers	25 885	16 859	12 829
	1 866 954	1 911 489	1 979 748
Charges			
Inspection professionnelle (annexe A)	322 044	364 752	345 069
Bureau du syndic (annexe B)	316 385	308 358	257 815
Normes professionnelles et soutien à l'exerc	ice		
de la profession (annexe C)	135 538	135 854	129 477
Formation continue (annexe D)	357 337	352 871	406 879
Communications (annexe E)	392 719	350 092	364 302
Conseil d'administration, assemblée généra	ale		
et autres comités (annexe F)	118 070	124 715	91 678
Admission et équivalences (annexe G)	171 122	143 049	176 902
Répression des infractions commises			
par des non-membres (annexe H)	_	-	8 308
Conseil de discipline (annexe I)	44 629	30 093	40 732
Conseil interprofessionnel du Québec	20 000	18 050	19 926
	1 877 844	1 827 834	1 841 088
Excédent des produits sur les charges	(10 890) \$	83 655 \$	138660\$

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023

	Fonds de réserve	Fonds des immo- bilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'adminis- tration	2023 Total	2022 Total
Solde au début	264 867 \$	66 111 \$	261 444 \$	130 057 \$	722 479 \$	583 819 \$
Excédent des produits sur les charges	2 594	(24 348)	18 263	87 146	83 655	138 660
Acquisition d'immobilisations	-	3 620	-	(3 620)	-	_
Solde à la fin	267 461 \$	45 383 \$	279 707 \$	213 583 \$	806 134 \$	722 479 \$

Situation financière

Au 31 mars 2023

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	220 784 \$	246 022 \$
Placements temporaires (note 6)	2 177 345	1 809 743
Débiteurs (note 7)	36 030	35 785
Charges payées d'avance	60 742	47 914
Placements réalisables au cours du prochain exe	cice	
(note 8)	81 772	_
	2 576 673	2 139 464
Placements (note 8)	348 744	402 675
Immobilisations (note 9)	14 855	23 519
Actifs incorporels (note 10)	30 528	42 592
	2 970 800 \$	2 608 250 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 11)	519 936 \$	481 794 \$
Produits et contributions reportés	1 644 730	1 400 077
Apports reportés (note 12)		3 900
	2 164 666	1 885 771
Actif net		
Fonds de réserve	267 461	264 867
Fonds des immobilisations	45 383	66 111
Fonds d'assurance responsabilité	279 707	261 444
Fonds d'administration	213 583	130 057
	806 134	722 479
	2 970 800 \$	2 608 250 \$

Engagements contractuels (note 13)

Pour le conseil d'administration

68 Flux de trésorerie

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	83 655 \$	138 660 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	12 284	11 581
Amortissement des actifs incorporels	12 064	10 784
	108 003	161 025
Variation nette des éléments hors trésorerie		
liés au fonctionnement	269 722	44 694
	377 725	205 719
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(27 841)	(12 924)
Acquisition d'immobilisations	(3 620)	(2 568)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(25 601)
	(31 461)	(41 093)
Activités de financement		
Subventions encaissées	_	14 300
Subventions constatées à titre de produit	(3 900)	(56 400)
	(3 900)	(42 100)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents		
de trésorerie	342 364	122 526
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 055 765	1 933 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 398 129 \$	2 055 765 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	220 784 \$	246 022 \$
Placements temporaires	2 177 345	1 809 743
	2 398 129 \$	2 055 765 \$

Notes complémentaires

Au 31 mars 2023

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est conséquemment exempté d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration. Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par Beneva en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. Un montant de 50 000 \$ y est affecté alors que l'excédent peut être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'Ordre, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord que les biens ou les services sont reçus par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Rapport **annuel** | 2022 **,** 2023

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des services. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci dessous :

PÉRIODES

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans

Actifs incorporels

Le site Web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est

comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années impaires.

4. Subventions

	2023	2022
Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec		
Planification des services d'orientation	22 575 \$	31 400 \$
Espace parents – communauté virtuelle	50 000	25 000
Autres subventions	6 3 5 6	_
	78 931 \$	56400\$
5. Ventilation des revenus d'intérêts		
	2023	2022
Fonds d'administration	16 053 \$	3 3 3 8 \$
Fonds de réserve	2 594	1 791
Fonds d'assurance responsabilité	8 167	1 879
	26 814 \$	7008\$

6. Placements temporaires

	2023	2022
Fonds de trésorerie	2 070 789 \$	1704936\$
Fonds de réserve	106 556	104 807
	2 177 345 \$	1809743\$

7. Débiteurs

	2023	2022
Clients	25 210 \$	16433\$
Intérêts courus	724	523
Ristourne Fonds de stabilisation	10 096	18 829
	36 030 \$	35785\$

8. Placements

	2023	2022
Dépôt à terme, taux de 0,40 % à 1,00 %,		
échéant à différentes dates jusqu'en août 2024 –		
Ristourne - Fonds de stabilisation		
Fonds de réserve	160 905 \$	160060\$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances,		
sous la gestion de Beneva,		
portant intérêt à un taux variable	269 611	242 615
	430 516	402 675
Placements réalisables au cours du prochain exercice	81 772	_
	348 744 \$	402675\$

Les encaissements à recevoir au cours des deux prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2024	81772\$
2025	79 133

160 905 \$

9. Immobilisations

	2023			2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Mobilier et équipement	110 221 \$	108 980 \$	1 241 \$	2 803 \$	
Équipement informatique	157 882	144 268	13 614	20 716	
	268 103 \$	253 248 \$	14 855 \$	23 519 \$	

10. Actifs incorporels

		2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	60 320 \$	29 792 \$	30 528 \$	42 592 \$

11. Créditeurs

	2023	2022
Fournisseurs	18 075 \$	32 023 \$
Charges courues	25 840	19 517
Salaires et vacances à payer	106 871	91 812
Taxes à la consommation	222 477	204 126
Déductions à la source	6 031	5 030
Office des professions du Québec	70 847	67 599
Assurances professionnelles	69 795	61 687
	519 936 \$	481 794 \$

Au 31 mars 2023, les sommes à remettre à l'État totalisent 228 508 \$ (209 156 \$ au 31 mars 2022).

12. Apports reportés

	2023	2022
Solde au début	3 900 \$	46 000 \$
Encaissements de l'exercice	_	14 300
Constatés à titre de produits	(3 900)	(56 400)
Solde à la fin	-\$	3 900 \$

13. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 873 552 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025 2026	165 654 \$
	158 418
	95 551
2027	97 463
2028	99 412
Autres	257 054

873 552 \$

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 12 ans se terminant en septembre 2030. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 42 % du loyer total. Le solde estimé de l'engagement pour la durée restante du bail est de 734 999 \$, dont 91 841 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2023 est de 6 294 \$, dont 4 196 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, payable en 6 versements trimestriels de 1 049 \$, échéant en septembre 2024.

Location de serveur

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire, et soutien aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2023 est de 6 975 \$ et est payable durant l'exercice se terminant le 31 mars 2024, échéant en décembre 2023

Tableau des membres

L'Ordre a signé un contrat pour la gestion du tableau des membres et de soutien en ligne. Le solde de l'engagement au 31 mars 2023 est de 125 284 \$, payable en 2 versements annuels de 62 642 \$, échéant en avril 2025.

14. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié de Desjardins Assurance Vie Santé Retraite. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élèvent à 40 632 \$ et 6 745 \$ (40 451 \$ et 6 745 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022) respectivement.

15. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément au *Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les salaires de la présidente et de la directrice générale et secrétaire sont de :

Présidente: 86 070 \$ (3 jours par semaine)

Directrice générale et secrétaire : 131 027 \$

Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 315 \$ (157,50 \$ pour une demi-journée) pour participer aux réunions des comités du conseil d'administration. Pour la participation aux séances du conseil d'administration, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.

16. Éventualité

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'objet d'une plainte déposée auprès du Tribunal administratif du travail. Le dossier étant au début du processus, il est trop tôt pour déterminer l'issue de cette plainte et pour en évaluer l'incidence potentielle pour l'Ordre. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers à cet égard.

17. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque

principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

	Budget	2023	2022
Annexe A : Inspection professionnelle			
Salaires	172 009 \$	182 541 \$	206 714 \$
Charges sociales	28 498	28 054	27 131
Locaux	800	600	600
Perfectionnement	2 500	765	3 061
Honoraires	15 000	23 648	_
Frais légaux	1 000	_	625
Déplacements et représentation	2 500	3 161	406
Frais de réunion	5 000	6 824	2 723
Divers	_	4 590	_
Quote-part des charges			
d'administration (annexe J)	94 737	114 569	103 809
	322 044 \$	364 752 \$	345 069 \$
Annexe B : Bureau du syndic			
Salaires	144 910 \$	129 598 \$	103 454 \$
Charges sociales	18 702	19 063	14 684
Locaux	200	200	200
Perfectionnement	3 500	4 300	2 060
Honoraires	18 000	21 369	24 391
Déplacements et représentation	2 000	3 324	634
Frais de réunion	1 000	449	_
Frais légaux	35 000	33 199	34 832
Quote-part des charges			
d'administration (annexe J)	93 073	96 856	77 560
	316 385 \$	308 358 \$	257 815 \$
Annexe C : Normes professionnelles et soutien à	l'exercice de la profession		
Salaires	78 849 \$	79 045 \$	78 782 \$
Charges sociales	12 317	12 323	11 400
Représentation et déplacements	1 000	1 578	_
Honoraires	1 000	_	_
Frais légaux	2 000	236	344
Frais des comités	500	_	_
Quote-part des charges			
d'administration (annexe J)	39 872	42 672	38 951
***	135 538 \$	135 854 \$	129 477 \$

	Budget	2023	2022
Annexe D : Formation continue			
Salaires	99 652 \$	89 676 \$	75 013 \$
Charges sociales	14 065	13 493	10 295
Poste et messagerie	_	_	2 999
Déplacements	2 000	592	_
Colloque	_	_	55 729
Honoraires	75 000	84 024	78 191
Promotion et publicité	5 000	4 408	9 665
Location et divers	1 500	888	2 186
Frais de réunion	3 000	725	_
Plateforme Espace compétence	52 000	48 228	50 398
Quote-part des charges			
d'administration (annexe J)	105 120	110 837	122 403
	357 337 \$	352 871 \$	406 879 \$
Annexe E : Communications			
Salaires	193 710 \$	173 567 \$	187 521 \$
Charges sociales	31 751	28 858	28 693
Déplacements et représentation	3 500	2 913	2 000
Promotion et publicité	32 700	23 740	22 276
Programmation et maintien du site Web	5 500	7 254	5 356
Divers	1 600	1 605	1 799
Honoraires	8 430	2 190	7 062
Quote-part des charges			
d'administration (annexe J)	115 528	109 965	109 595
	392 719 \$	350 092 \$	364 302 \$
Annexe F : Conseil d'administration, assemblée géné	érale et autres comités		
Salaires	27 912 \$	27 849 \$	28 628 \$
Poste et messagerie	5 500	5 480	_ `
Charges sociales	4 841	4 780	4 595
Honoraires	8 400	11 344	8 331
Perfectionnement	2 000	4 210	6 250
Déplacements et représentation	_	_	177
Frais corporatifs	28 800	26 209	16 117
Quote-part des charges			
d'administration (annexe J)	40 617	44 843	27 580
	118 070 \$	124 715 \$	91 678 \$

	Budget	2023	2022
Annexe G : Admission et équivalences			
Salaires	91 753 \$	79 053 \$	96 769 \$
Charges sociales	15 529	12 839	15 375
Poste et messagerie	500	_	372
Programmation et maintien du site web	2 000	466	1 851
Déplacements et représentation	500	_	_
Réunion	8 000	4 988	6 352
Perfectionnement	1 500	400	1 371
Frais légaux	1 000	371	1 594
Quote-part des charges			
d'administration (annexe J)	50 340	44 932	53 218
	171 122 \$	143 049 \$	176 902 \$
Frais légaux Quote-part des charges d'administration (annexe J)	- \$	- \$	5 809 \$ 2 499
	- \$	-\$	8 308 \$
Annexe I : Conseil de discipline			
Perfectionnement	1 000 \$	350\$	850 \$
Salaires	_	11 440	
Charges sociales	_	1 655	13 623
Frais légaux		1 055	13 623 1 971
Frais de réunion	25 000	4 205	
riais de leuilloii	25 000 5 500		1 971
Quote-part des charges		4 205	1 971 8 589
		4 205	1 971 8 589



Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520 Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643

Télécopieur : 514 737-2172